

Haïti — Situation de déplacement

Round 14 | Août 2026



OIM
ONU MIGRATION

INSTITUT MONDIAL DES DONNÉES
MATRICE DE SUIVI
DES DÉPLACEMENTS

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Cette publication a été possible grâce au soutien financier du Département d'État Américain. Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du Département d'État Américain.

Publié par: Organisation internationale pour les migrations
Rue E. Pierre 11 (Zone Ambassade des États-Unis)
Tabarre 27
Port-au-Prince Haïti
Courriel : dtmhaiti@iom.int
Site web: dtm.iom.int/haiti

Cette publication a été publiée sans avoir fait l'objet d'une édition officielle par l'OIM. Le présent ouvrage a été publié sans que l'Unité des publications de l'OIM (PUB) ait approuvé sa conformité avec les normes stylistiques et l'identité visuelle de l'Organisation. Cette publication a été publiée sans l'approbation de l'Unité de recherche de l'OIM (RES).

Photo de couverture: Session de thérapie de groupe avec des personnes nouvellement déplacées dans un site spontané © OIM Haïti, août 2026

Citation requise: Organisation internationale pour les migrations (OIM), août 2026, Situation de déplacement en Haïti en août 2026 – Round 14. OIM Haïti.

Les collectes de données ont été conjointement menées avec :



Ces activités ont été mises en œuvre avec le soutien de :



RÉSUMÉ	4
ANALYSES CONCERNANT LES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES	
DÉSAGRÉGATION PAR ÂGE ET SEXE	8
LIEUX D'ACCUEIL DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES	9
TENDANCES DE DÉPLACEMENT	10
PROVENANCES DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES	12
FOCUS SUR LA ZONE MÉTROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE	13
FOCUS SUR LES COMMUNES DE L'OUEST (HORS ZONE MÉTROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE)	15
FOCUS SUR LES QUATRE DÉPARTEMENTS DU GRAND SUD	16
FOCUS SUR LE DÉPARTEMENT DE L'ARTIBONITE	17
FOCUS SUR LE DÉPARTEMENT DU CENTRE	18
FOCUS SUR LES TROIS DÉPARTEMENTS DU GRAND NORD	19
ANALYSES CONCERNANT LES RETOURNÉS (ANCIENNES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES)	
ZONES DE RETOUR DES RETOURNÉS	21
FOCUS SUR LA ZONE MÉTROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE	22
FOCUS SUR LE DÉPARTEMENT DU CENTRE	23
BESOINS PRIORITAIRES	24
ANNEXE: MÉTHODOLOGIE	26



1 494 456
personnes déplacées internes (PDI)
(13% de la population haïtienne¹)

351 185
ménages déplacés internes

+2% Augmentation du nombre de PDI par rapport au Round 13 (mai 2026)



171 203
personnes retournées

37 380
ménages retournés

+3% Augmentation du nombre des retournés
comparativement au Round 13 (mai 2026)



85%
des PDI en familles
d'accueil/hors site



15%
en sites



236
sites spontanés
(26 de moins comparé au round 13)



102 sites dans la capitale, abritant **204 750** PDI
(-4% comparativement au Round 13)

134 sites en province abritant **15 498** PDI
(-19% comparativement au Round 13)



79%
des PDI résident en
province².



21%
des PDI résident dans la
capitale.



42% des PDI résident dans
seulement **10** communes :

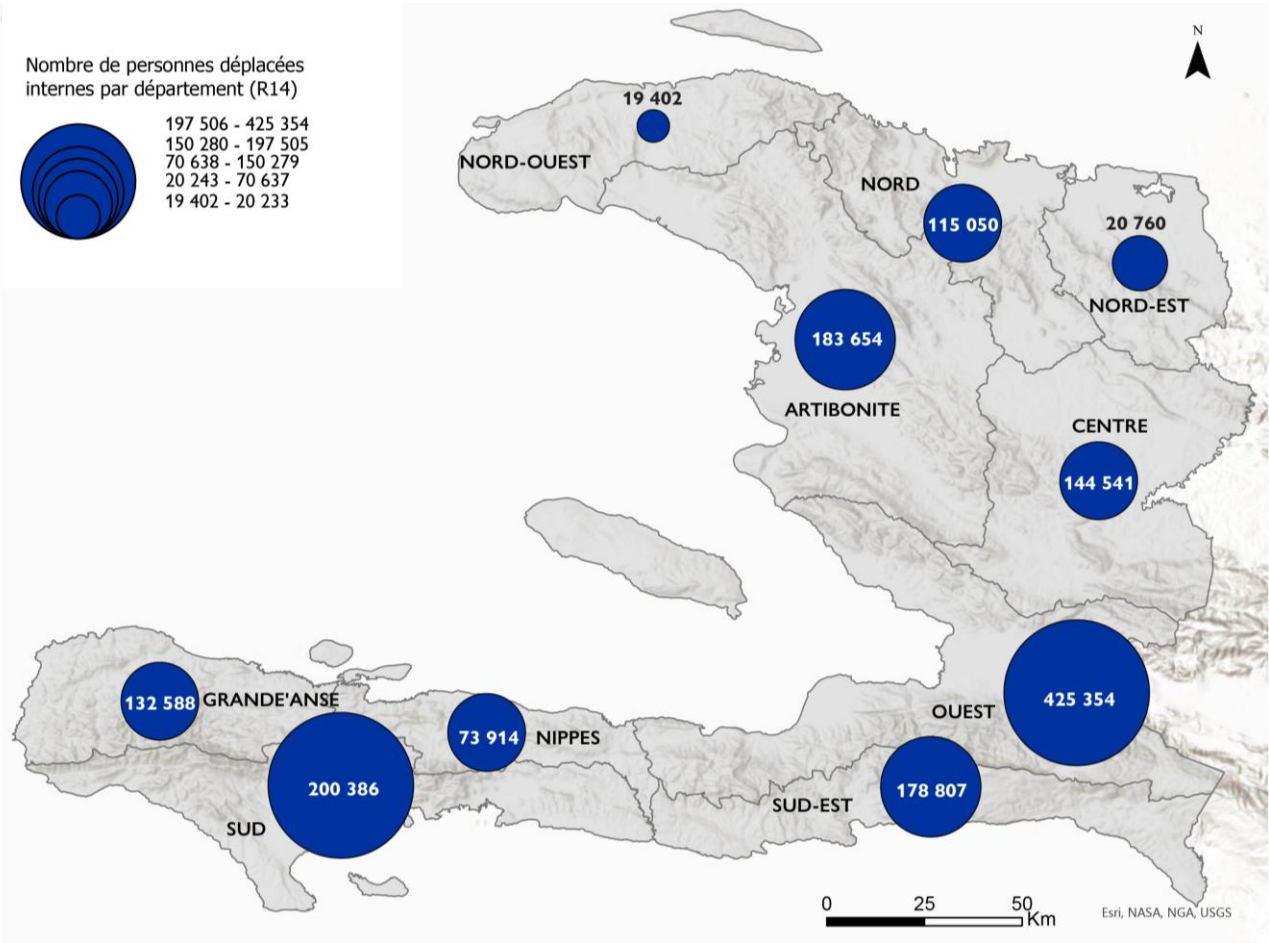
Port-au-Prince (dans le département de l'Ouest, avec 9% des PDI du pays) ; Delmas (Ouest, 6%) ; Jacmel (Sud-Est, 5%) ; Verrettes (Artibonite, 4%) ; Cap-Haïtien (Nord, 3%) ; Léogâne (Ouest, 3%) ; Les Cayes (Sud, 3%) ; Aquin (Sud, 3%) ; Cité Soleil (Ouest, 3%) ; Belladère (Centre, 3%).

- Entre les Rounds 13 et 14, le nombre de personnes déplacées internes (PDI) a **augmenté de 2 pour cent, passant de 1,47 à 1,49 million de personnes**. Cette évolution relativement limitée à l'échelle nationale masque toutefois d'importantes disparités régionales. **L'Artibonite a enregistré la plus forte hausse (+16%)**, reflétant la poursuite de la détérioration sécuritaire dans le département et les nouveaux déplacements provoqués par les violences armées.
- Malgré une diminution de 10 pour cent du nombre de sites spontanés (de 262 à 236), liée notamment à la fermeture de six sites accueillant plus de 21 000 PDI dans la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP), **le nombre total de PDI dans la capitale a continué à augmenter (+1%)**. Les violences survenues à Cité Soleil ont entraîné de nouveaux déplacements vers d'autres sites de la capitale ainsi que vers les départements du Grand Sud.
- **Le nombre de personnes retournées a augmenté de trois pour cent entre les Rounds 13 et 14, atteignant 171 203 personnes. Cette hausse est principalement portée par les retours observés dans la ZMPP (+70%) et dans le département du Centre (+29%)**, qui accueillent à eux seuls plus de quatre cinquièmes des personnes retournées recensées dans le pays.
- **Toutefois, ces retours demeurent largement précaires.** Dans la ZMPP, les personnes retournées soulignent que la durabilité de leur retour dépend de l'amélioration de la sécurité, de la réhabilitation des habitations et des infrastructures communautaires ainsi que de l'accès à des moyens de subsistance. Dans le Centre, une part croissante des retours est observée vers des communes où la situation sécuritaire reste fragile (Mirebalais et Sauts d'Eau), plusieurs ménages indiquant avoir privilégié le retour malgré les risques persistants, en raison des difficultés économiques rencontrées dans les zones d'accueil.

1. Ce pourcentage est calculé sur la base de la dernière estimation démographique de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), qui établit la population d'Haïti à 11 867 032 habitants

2. Le terme « province » désigne toutes les zones du pays en dehors de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP), la capitale du pays. La ZMPP est constituée des communes de Port-au-Prince, Delmas, Cité Soleil, Pétiion-Ville, Carrefour, Tabarre et Croix-des-Bouquets.

Carte 1. PDI par département



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les noms et les frontières y figurant n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle de l'OIM.

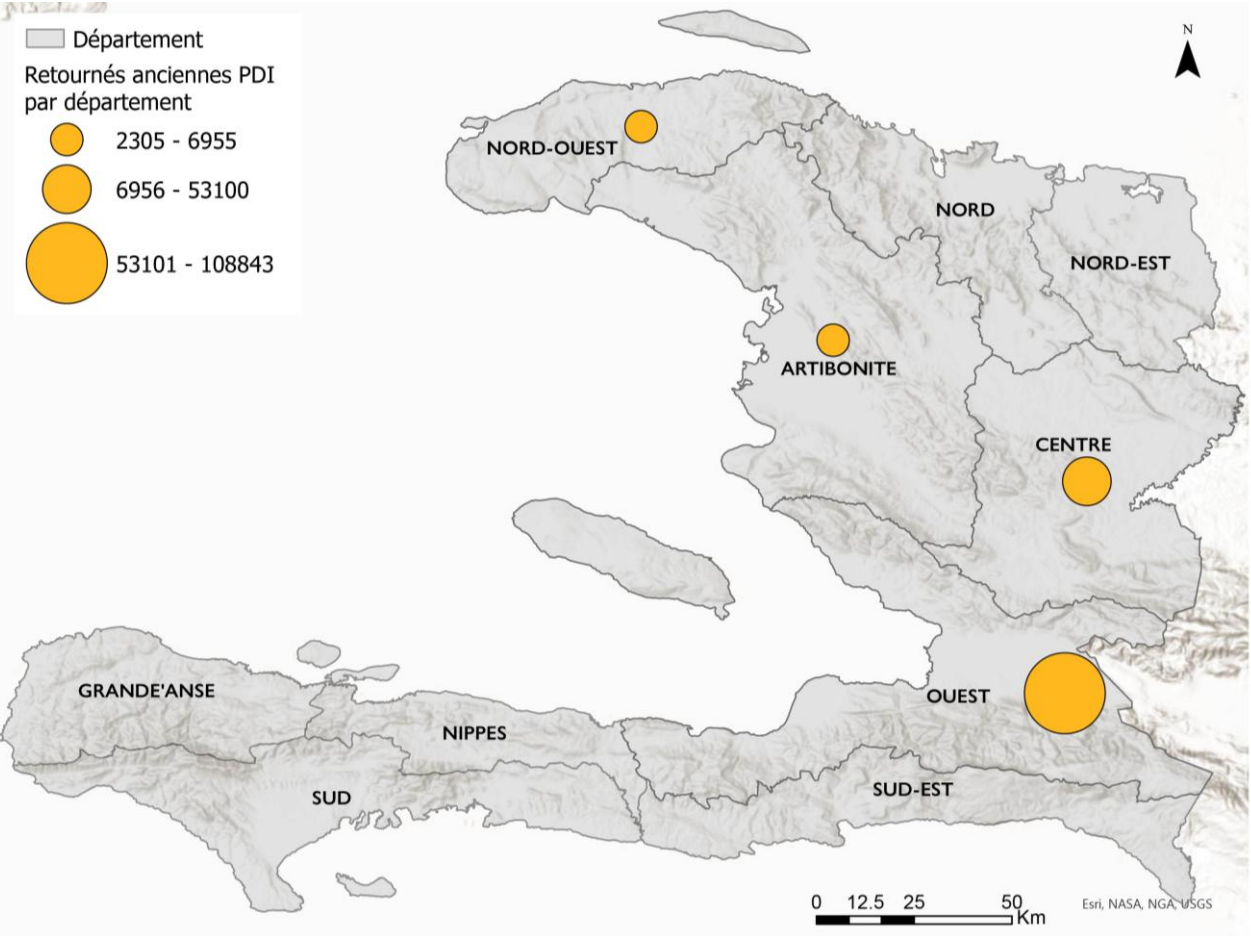
Tableau 1. Nombre et proportion des PDI par zone d'accueil

Zones d'accueil		Nombre de ménages déplacés internes	Nombre de PDI	% de PDI
Ouest (29%)	ZMPP	84 699	313 270	21%
	Hors ZMPP	23 596	112 084	8%
Grand Sud (39%)	Sud	45 530	200 386	13%
	Sud-Est	39 576	178 807	12%
	Grande'Anse	30 496	132 588	9%
	Nippes	18 506	73 914	5%
Artibonite (12%)		38 848	183 654	12%
Centre (10%)		34 136	144 541	10%
Grand Nord (10%)	Nord	26 209	115 050	8%
	Nord-Ouest	4 447	19 402	1%
	Nord-Est	5 142	20 760	1%
TOTAL		351 185	1 494 456	100%

Tableau 2. PDI hors site/familles d'accueil vs en site par zone d'accueil

Zones d'accueil		Nombre de PDI	Pourcentage de PDI hors site	Pourcentage de PDI en site	Nombre de sites
Ouest	ZMPP	313 270	35%	65%	102
	Hors ZMPP	112 084	97%	3%	11
Grand Sud	Sud	200 386	100%	0%	0
	Sud-Est	178 807	100%	0%	0
	Grande'Anse	132 588	100%	0%	0
	Nippes	73 914	100%	0%	0
Artibonite		183 654	97%	3%	61
Centre		144 541	96%	4%	57
Grand Nord	Nord	115 050	99.7%	0.3%	4
	Nord-Ouest	19 402	100%	0%	0
	Nord-Est	20 760	99%	1%	1
TOTAL		1 494 456	85%	15%	236

Carte 2. Nombre de Retournés anciennes PDI par département



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les noms et les frontières y figurant n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle de l'OIM.

Tableau 3. Nombre et proportion des retournés anciennes PDI par zone de retour

Zones d'accueil		Nombre de ménages retournés	Nombre de personnes retournées	Pourcentage de personnes retournées
Ouest (64%)	ZMPP	19 952	86 591	51%
	Hors ZMPP	4 692	22 252	13%
Grand Sud (0%)	Sud	0	0	0%
	Sud-Est	0	0	0%
	Grande'Anse	0	0	0%
	Nippes	0	0	0%
Artibonite (4%)		1 446	6 955	4%
Centre (31%)		10 790	53 100	31%
Grand Nord (1%)	Nord	0	0	0%
	Nord-Ouest	500	2 305	1%
	Nord-Est	0	0	0%
TOTAL		37 380	171 203	100%

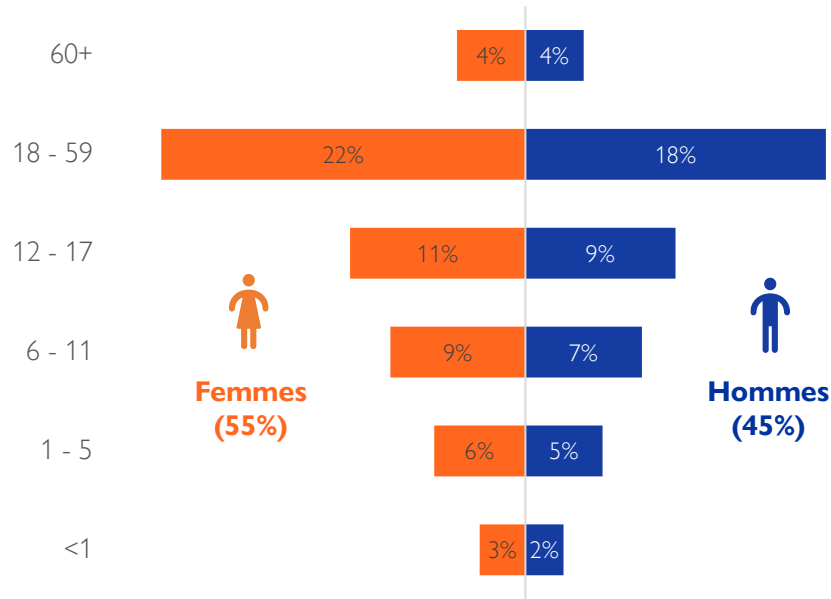
PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES

Distribution des articles non alimentaires aux personnes déplacées internes dans la capitale © OIM Haïti, novembre 2024



Désagrégation par âge et sexe des personnes déplacées internes

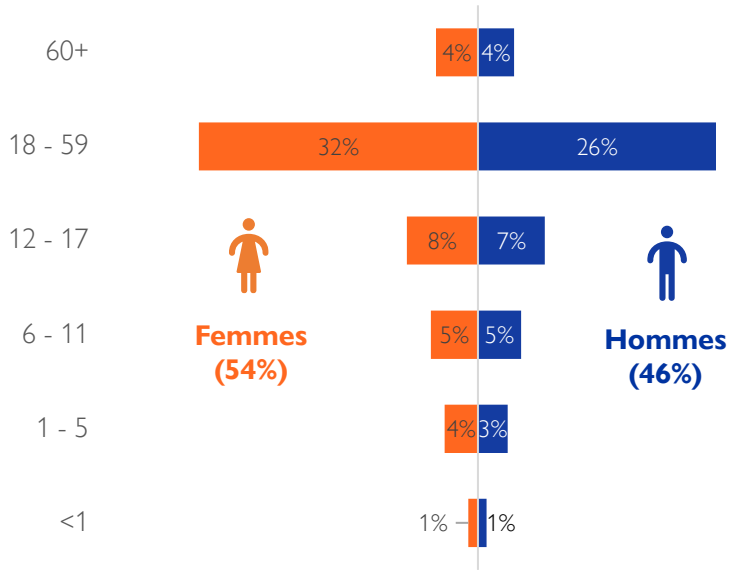
Graphique 1. Désagrégation par âge et sexe des PDI



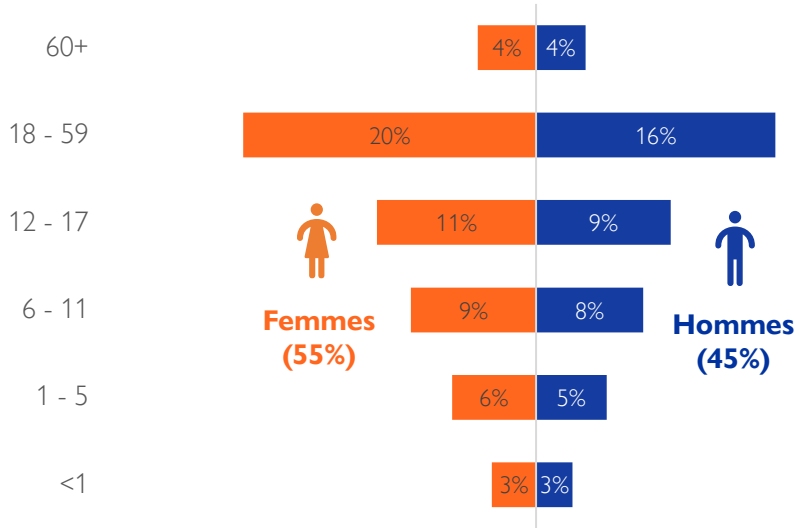
La composition démographique des Personnes Déplacées Internes (PDI) demeure globalement stable par rapport aux précédentes évaluations : les femmes et les filles représentent 55 pour cent de l'ensemble des PDI, tandis que les enfants de moins de 18 ans comptent pour 52 pour cent de la population déplacée.

Une différence persistante est toutefois observée entre les PDI résidant dans des sites et celles vivant hors sites. Dans les sites, les adultes constituent la majorité de la population déplacée (66% contre 34% d'enfants), alors qu'en dehors des sites, les enfants représentent plus de la moitié des PDI (55% contre 45% d'adultes). Cette disparité s'explique notamment par les conditions de vie particulièrement difficiles dans les sites, qui conduisent certaines familles déplacées à confier leurs enfants à des proches ou à les envoyer vivre dans d'autres localités, souvent en dehors de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP).

Graphique 2. Désagrégation par âge et sexe des PDI résidant en sites



Graphique 3. Désagrégation par âge et sexe des PDI résidant hors sites*



* En raison des arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 pour cent.

Comme au Round 13, près de la moitié des PDI (42%) est concentrée dans seulement dix communes sur les 140 que compte le pays, illustrant une forte concentration des déplacements dans un nombre limité de zones d'accueil (voir tableau 4 et carte 4). Bien que cette liste des dix principales communes d'accueil soit restée globalement inchangée depuis plusieurs rounds, la commune de Cité Soleil est passée de la 15ème au round 13 à la 9ème position durant ce round. Ceci reflète l'impact des violences armées survenues dans cette commune en mai et juin 2026, qui ont contraint des milliers de personnes à fuir leur lieu de résidence³.

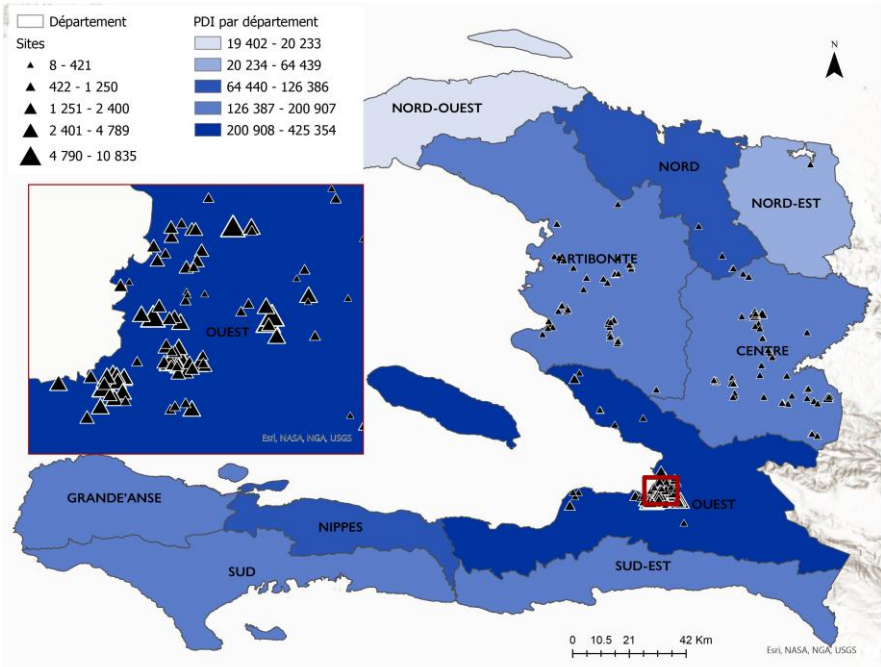
À l'instar des évaluations précédentes, la majorité des PDI continue d'être accueillie en province, qui concentre 79 pour cent des PDI contre 21 pour cent dans la ZMPP. En province, la quasi-totalité des PDI (99%) réside hors des sites, principalement au sein de familles d'accueil ou dans des logements locatifs. À l'inverse, dans la ZMPP, près des deux tiers des PDI (65%) vivent dans des sites spontanés.

Par ailleurs, sur les 236 sites spontanés recensés dans le pays, 102 (43%) sont localisés dans la ZMPP et 134 (57%) en province. Toutefois, malgré leur nombre inférieur, les sites situés dans la capitale accueillent la grande majorité des PDI vivant en site. Les 102 sites de la ZMPP hébergent ainsi 204 750 personnes, contre seulement 15 498 personnes dans les 134 sites de province. Cette différence s'explique par une densité de population nettement plus élevée dans les sites de la capitale, qui accueillent en moyenne 2 007 PDI par site, contre 116 en province.

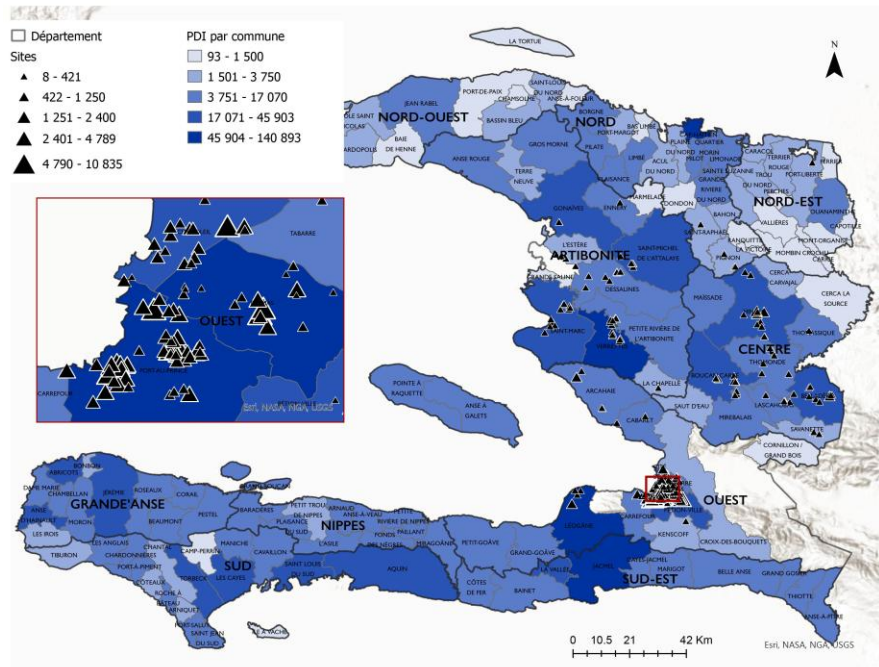
Tableau 4. Top 10 des communes d'accueil des PDI

Commune	Département	Nombre des PDI	Pourcentage des PDI du pays
Port-au-Prince	Ouest	140 893	9%
Delmas	Ouest	83 987	6%
Jacmel	Sud-Est	75 751	5%
Verrettes	Artibonite	63 304	4%
Cap-Haïtien	Nord	50 932	3%
Léogâne	Ouest	49 637	3%
Les Cayes	Sud	45 435	3%
Aquin	Sud	45 329	3%
Cité Soleil	Ouest	41 041	3%
Belladère	Centre	39 072	3%

Carte 3. PDI par département et présence des sites spontanés



Carte 4. PDI par commune et présence des sites spontanés



Ces cartes ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les noms et les frontières y figurant n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle de l'OIM.

3. Pour plus d'informations veuillez consulter les rapports de suivi des urgences [#93.2](#) et [#97](#)

Entre le Round 13 (mai 2026) et le Round 14 (août 2026), le nombre total de PDI a connu une légère hausse de deux pour cent. Cette augmentation modérée au niveau national masque toutefois d'importantes disparités régionales.

Le département de l'Artibonite a enregistré la plus forte augmentation (+16%), passant de 158 358 PDI au Round 13 à 183 654 au Round 14. Cette hausse reflète la détérioration continue de la situation sécuritaire dans le département, où plusieurs incidents de violence armée ont provoqué le déplacement de milliers de personnes entre mai et août 2026⁴. Les augmentations les plus marquées ont été observées dans les communes de Petite-Rivière de l'Artibonite (+104%), des Gonaïves (+73%), de Saint-Michel de l'Attalaye (+57%), de L'Estère (+42%) et de Dessalines (+39%)- voir la page 17 pour plus de détails.

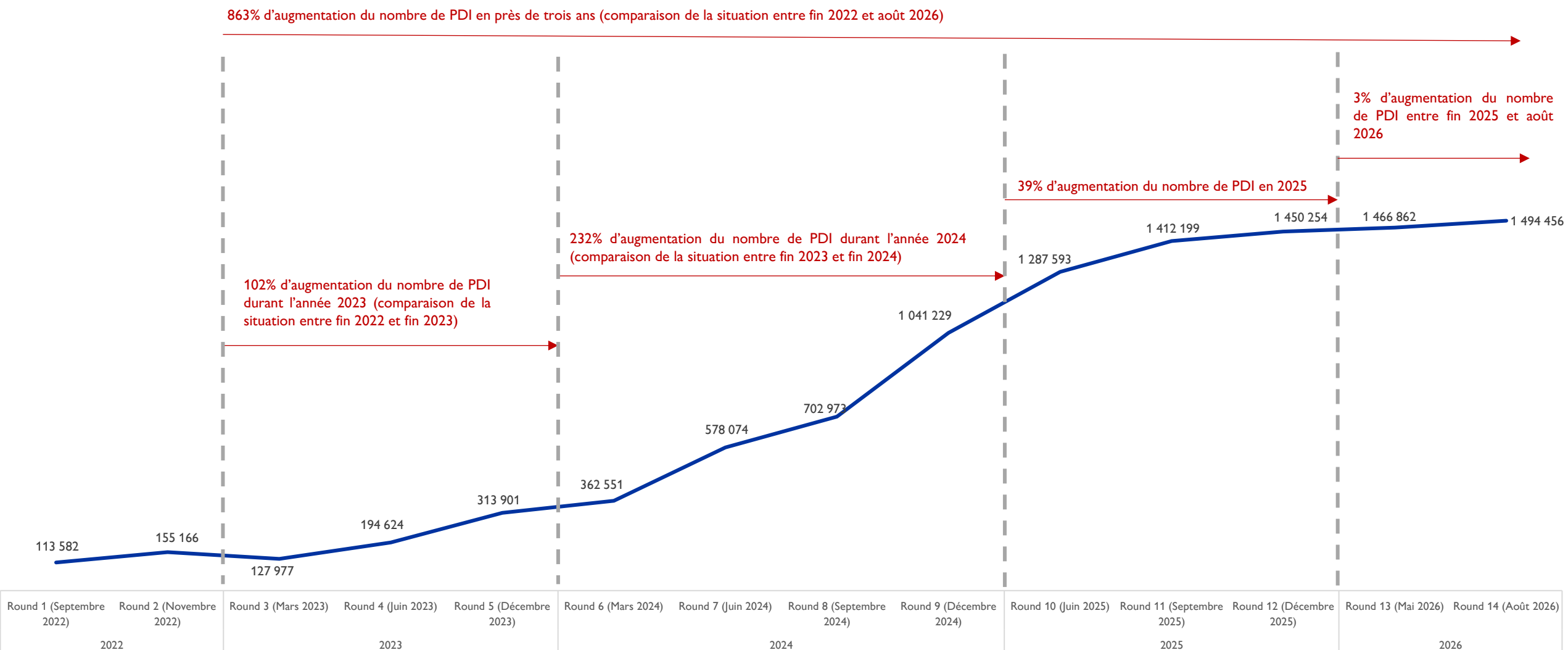
Parallèlement, le nombre de sites spontanés recensés dans le pays est passé de 262 au Round 13 à 236 au Round 14, soit une diminution de 10 pour cent. Cette baisse s'explique notamment par l'initiative engagée par les autorités visant à fermer certains sites dans la ZMPP. Dans ce cadre, six sites accueillant plus de 21 000 PDI ont été fermés entre juin et juillet 2026. Toutefois, cette réduction du nombre de sites ne s'est pas traduite par une baisse proportionnelle du nombre de personnes déplacées vivant en site dans la capitale. En effet, malgré la fermeture de six sites qui accueillait plus de 21 000 PDI, la population résidant dans les sites de la ZMPP n'est passée que de 213 168 personnes au Round 13 à 204 750 au Round 14, soit une diminution limitée à 4 pour cent (-8 418 PDI)⁵. Cette évolution s'explique notamment par les importantes violences survenues à Cité Soleil entre les deux rounds, qui ont provoqué de nouveaux déplacements vers d'autres sites de la capitale⁵, compensant ainsi une partie des effets des fermetures de sites. Ces violences ont également contribué à une légère augmentation du nombre total de PDI dans la ZMPP (+1%), tout en générant de nouveaux mouvements de population vers les départements du Grand Sud, où les effectifs de PDI ont augmenté entre les deux rounds.

Tableau 4. Variation du nombre de PDI entre les Rounds 13 et 14 par zone d'accueil

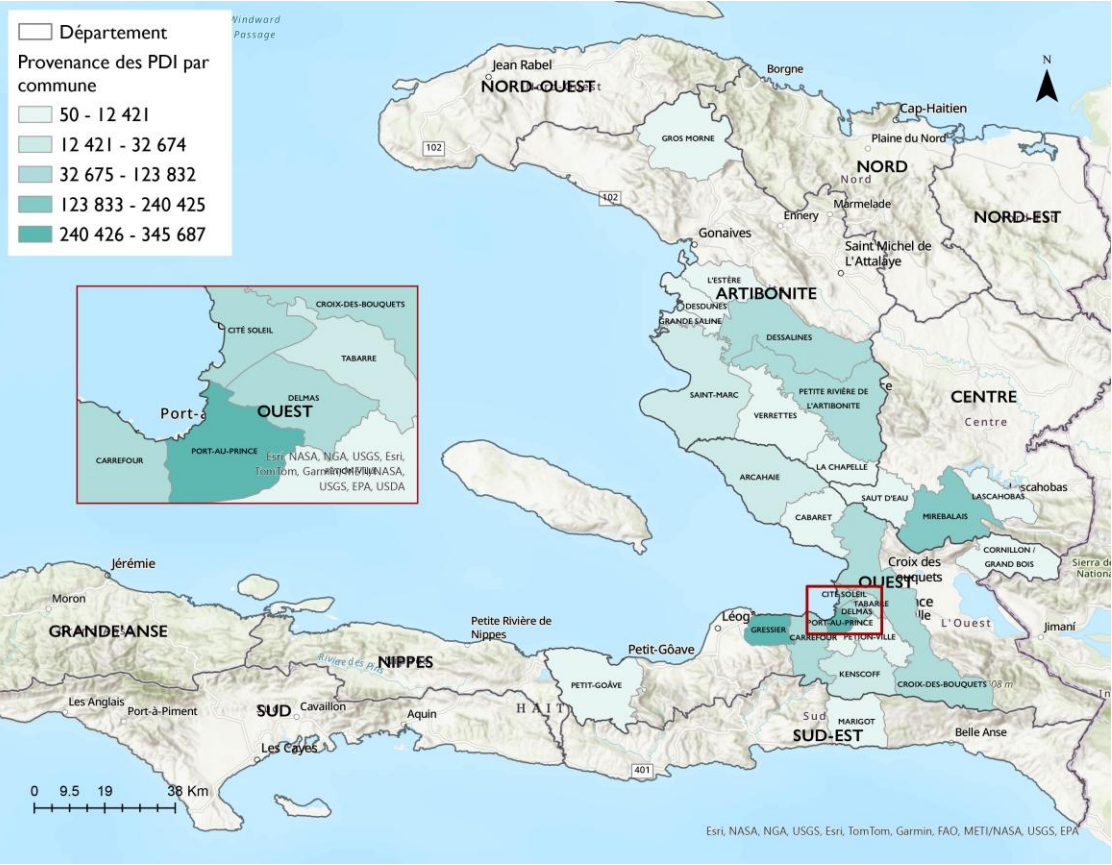
Zones d'accueil		Nombre de PDI au Round 13	Nombre de PDI au Round 14	Pourcentage de variation	Nombre de sites au Round 13	Nombre de sites au Round 14
Ouest	ZMPP	309 716	313 270	+1%	112	102
	Hors ZMPP	129 053	112 084	-13%	14	11
Grand Sud	Sud	193 965	200 386	+3%	0	0
	Sud-Est	175 231	178 807	+2%	0	0
	Grande'Anse	123 080	132 588	+8%	0	0
	Nippes	72 753	73 914	+2%	0	0
	Artibonite	158 358	183 654	+16%	65	61
Centre		146 739	144 541	-2%	66	57
Grand Nord	Nord	117 032	115 050	-2%	4	4
	Nord-Ouest	20 862	19 402	-7%	0	0
	Nord-Est	20 073	20 760	+3%	1	1
TOTAL		1 466 862	1 494 456	+2%	262	236

4. Pour plus d'informations veuillez consulter les rapports de suivi des urgences [#94](#), [#95](#), [#98](#), [#101.2](#), [#102](#) et [#103](#)
5. Pour plus d'informations veuillez consulter les rapports de suivi des urgences [#93.2](#) et [#97](#)

Graphique 4. Evolution de la situation de déplacement entre 2022 et août 2026

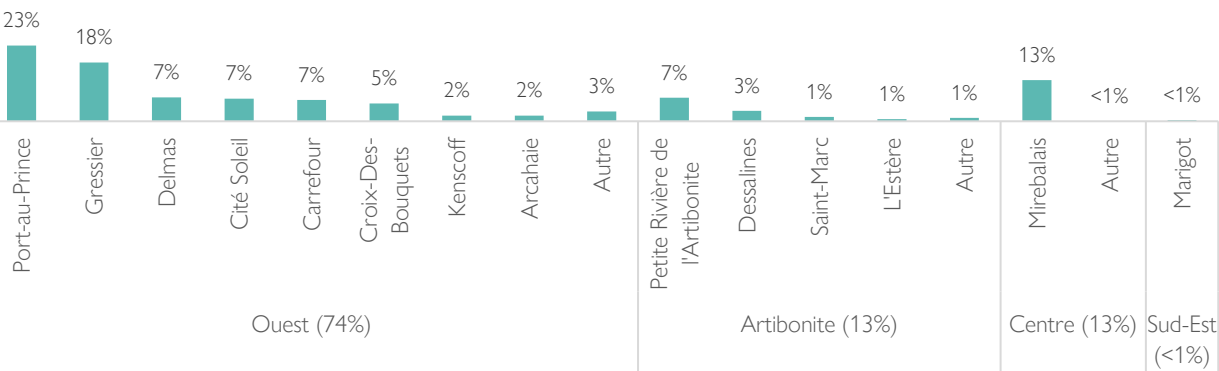


Carte 5. Nombre de PDI par commune de provenance

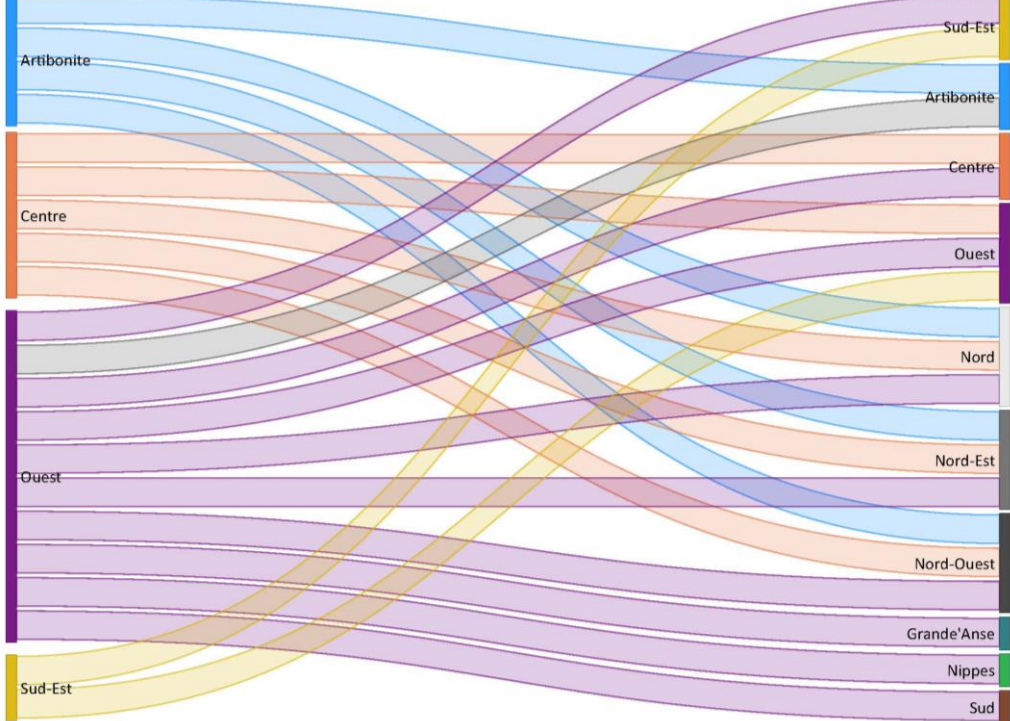


Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les noms et les frontières y figurant n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle de l'OIM.

Graphique 5. Communes de provenance des PDI



Graphique 6. Départements d'origine (à gauche) et d'accueil (à droite) des PDI



Près des trois quarts des PDI (74%) ont fui des localités situées dans le département de l'Ouest, et plus particulièrement la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP), qui à elle seule constitue le lieu de provenance de 51 pour cent des PDI. Les violences armées dans les départements du Centre et de l'Artibonite font également de ces derniers d'importantes zones de provenance des populations déplacées. Pour la première fois depuis le début des Rounds de suivi des déplacements en septembre 2022, à la suite des violences armées survenues dans la commune de Marigot en avril 2026⁶, le département du Sud-Est apparaît parmi les zones de provenance des PDI, bien que dans une proportion limitée.

On observe par ailleurs des schémas de déplacement différenciés selon les zones d'origine. Les personnes ayant fui l'Ouest, et notamment la ZMPP, se sont principalement dirigées vers d'autres communes du département de l'Ouest, ainsi que vers les départements du Grand Sud. À l'inverse, les personnes déplacées en provenance du Centre et de l'Artibonite sont restées majoritairement dans leur département d'origine ou se sont orientées vers les départements du Grand Nord.

Les informations sur les lieux de provenance des PDI sont collectées auprès d'informateurs clés dans chaque localité d'accueil. Ceux-ci indiquent la commune de provenance de la majorité des PDI présentes dans leur localité. Les statistiques présentées doivent donc être interprétées comme un indicateur des principales tendances et schémas de déplacement observés, plutôt que comme une estimation précise du nombre de personnes ayant fui chaque commune. Une analyse plus détaillée des lieux de provenance, des trajectoires et des parcours de déplacement des ménages est réalisée à travers les enquêtes ménages annuelles DTM, dont les résultats pour 2026 seront publiés ultérieurement.

6. Pour plus d'informations veuillez consulter le rapport de suivi des urgences [#89.1](#)



313 270
personnes déplacées internes

84 699
ménages déplacés
internes



+1%
Augmentation du nombre de PDI
comparativement au Round 13



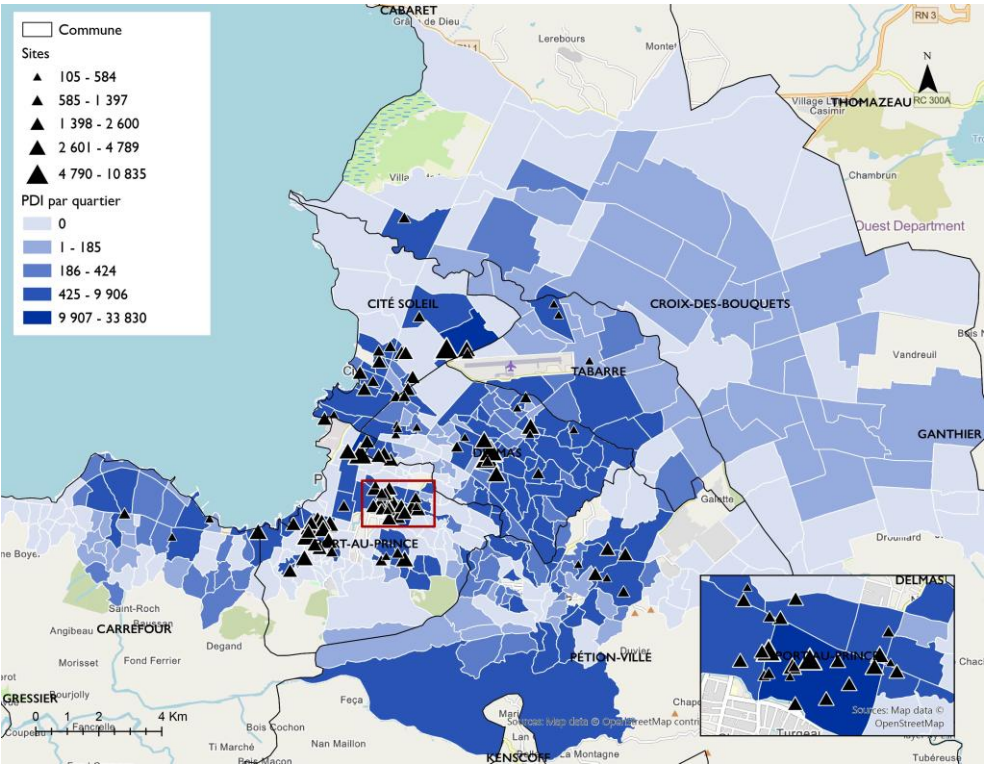
35%
des PDI sont en familles
d'accueil/hors site

65%
en sites



102
sites spontanés
(-10 sites par rapport au
Round 13)

Carte 6. Situation de déplacement dans les quartiers de la ZMPP



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les noms et les frontières y figurant n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle de l'OIM.

Tableau 5. PDI par commune d'accueil dans la ZMPP

Commune	Nombre des PDI	Pourcentage de PDI dans la ZMPP	Pourcentage de variation par rapport au Round 13
Port-au-Prince	140 893	45%	-12%
Delmas	83 987	27%	+1%
Cité Soleil	41 041	13%	+88%
Pétion-Ville	28 871	9%	+18%
Carrefour	10 193	3%	+0.3%
Tabarre	5 467	2%	-27%
Croix-Des-Bouquets	2 818	1%	+10%
TOTAL	313 270	100%	+1%

Tableau 6. Top 10 des quartiers d'accueil des PDI dans la ZMPP

Quartier	Commune	Nombre de PDI	Pourcentage de PDI de la ZMPP
Bois Verna	Port-au-Prince	33 830	11%
Sarthe	Cité Soleil	13 756	4%
Delmas 2 - Saint-Martin - Tokyo	Port-au-Prince	12 550	4%
Cite Louverture	Port-au-Prince	11 216	4%
Bolosse	Port-au-Prince	8 267	3%
Kernizan - Defilee - Charlemagne Peralte	Delmas	7 831	2%
Martissant - Breard - Sainte-Bernadette	Port-au-Prince	7 751	2%
Siloe	Delmas	6 883	2%
Cite Plus	Port-au-Prince	6 440	2%
Kernizan	Delmas	6 248	2%

Graphique 7. Evolution du nombre des PDI dans la ZMPP de 2022 à août 2026

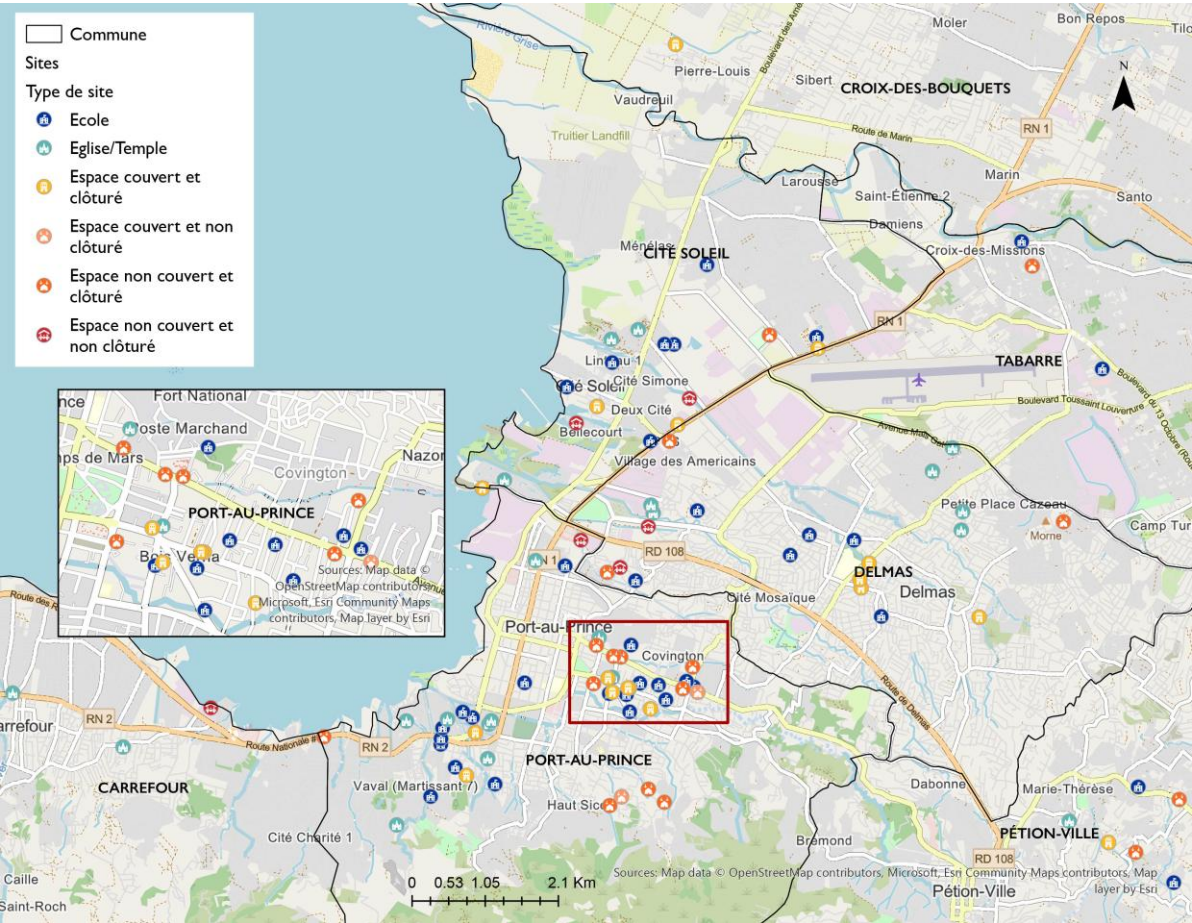


Le nombre de PDI dans la ZMPP a augmenté de 1 pour cent entre les Rounds 13 et 14, malgré la diminution du nombre de sites, passé de 112 à 102 à la suite de l'initiative des autorités visant à fermer certains sites au sein de la capitale. Malgré ces fermetures, le nombre total de PDI dans la ZMPP a légèrement augmenté, notamment en raison des violences armées survenues dans la commune de Cité Soleil. Contrairement aux rounds précédents, le nombre de PDI dans la commune de Port-au-Prince représente pour la première fois moins de la moitié des PDI de la capitale (45%). Cette évolution s'explique notamment par une diminution de 12 pour cent du nombre de PDI dans la commune par rapport au Round 13, liée à la fermeture de plusieurs sites dans le cadre de l'initiative gouvernementale. Une part importante des ménages concernés est retournée vers ses zones d'origine, bien que souvent dans des conditions de retour précaires (voir la section sur les retournés à partir de la page 20). Par ailleurs, le nombre de PDI dans la commune de Cité Soleil a quasiment doublé entre les deux rounds (+88%), reflétant l'impact des violences armées qui y sont survenues entre mai et juin 2026. Il convient également de souligner que, contrairement au reste du pays, les PDI de la ZMPP vivent toujours majoritairement dans des sites spontanés (65%, soit 204 750 personnes), faisant de la capitale la seule zone du pays où ce mode d'hébergement demeure prédominant. Enfin, la quasi-totalité des PDI de la ZMPP (96%) a fui d'autres quartiers de la même zone métropolitaine, tandis que quatre pour cent proviennent de la commune voisine de Kenscoff.

Dans la ZMPP, un site héberge en moyenne 2 007 PDI. La répartition des PDI entre sites et hors sites a légèrement évolué par rapport au Round précédent, avec 65 pour cent des PDI vivant dans des sites spontanés contre 35 pour cent hors site, alors que ces proportions étaient respectivement de 69 et 31 pour cent au Round 13.

Parmi les PDI hébergées dans les sites de la capitale, 40 pour cent vivent dans des établissements scolaires, soit 81 547 personnes réparties dans 36 écoles. Ce chiffre est resté pratiquement inchangé par rapport au Round 13, qui comptait 80 932 PDI hébergées dans 37 écoles. Afin de réduire l'impact du déplacement sur l'accès à l'éducation, les clusters Éducation, Abris et CCCM ont élaboré des lignes directrices visant à concilier l'accueil et la protection des PDI dans les établissements scolaires avec la poursuite des activités éducatives.

Carte 7. Types de sites dans la ZMPP



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les noms et les frontières y figurant n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle de l'OIM.

7. Pour plus d'informations veuillez consulter [ces lignes directrices](#)

Tableau 7. PDI hors sites vs en sites par commune dans la ZMPP

Commune	Nombre de PDI	Pourcentage de PDI hors sites	Pourcentage de PDI en sites	Nombre de sites
Port-au-Prince	140 893	11%	89%	49
Delmas	83 987	59%	41%	22
Cité Soleil	41 041	17%	83%	18
Pétion-Ville	28 871	73%	27%	6
Carrefour	10 193	86%	14%	3
Tabarre	5 467	84%	16%	3
Croix-Des-Bouquets	2 818	77%	23%	1
TOTAL	313 270	35%	65%	102

Tableau 8. PDI par type de site dans la ZMPP

Type des sites	Nombre de sites	Nombre de PDI en sites	Pourcentage de PDI en sites
Ecole	36	81 547	40%
Espace non couvert et clôturé	18	38 711	19%
Espace couvert et clôturé	19	38 426	19%
Eglise/Temple	21	35 334	17%
Espace non couvert et non clôturé	6	8 830	4%
Espace couvert et non clôturé	2	1 902	1%
TOTAL	102	204 750	100%

Focus sur les communes de l'Ouest (Hors Zone Métropolitaine de Port-au-Prince)



112 084
personnes déplacées
internes

23 596
ménages déplacés
internes



-13%

Diminution du nombre de PDI
comparativement au Round 13



97%

des PDI sont en familles
d'accueil/hors site

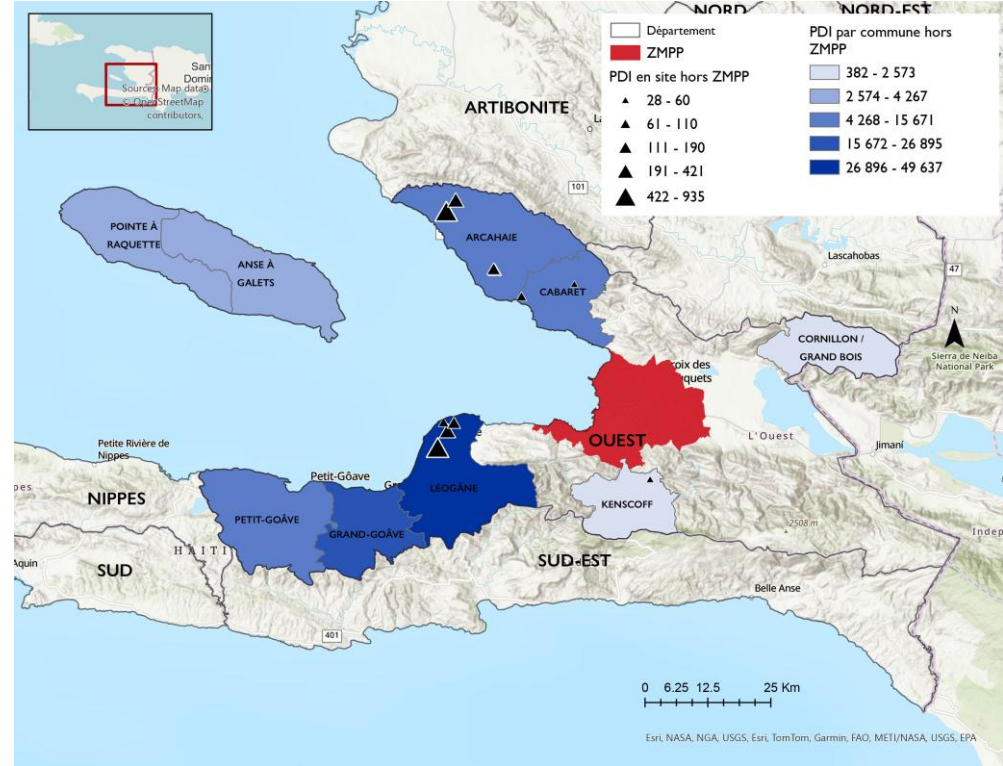
3%

en sites



11
sites spontanés
(-3 sites par rapport au
Round 13)

Carte 8. Situation de déplacement dans les communes dans l'Ouest hors ZMPP



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les noms et les frontières y figurant n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle de l'OIM.

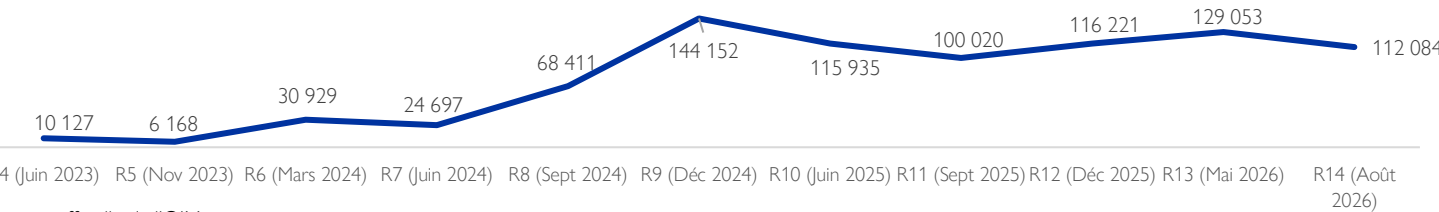
Dans les communes du département de l'Ouest situées hors de la ZMPP, le nombre de PDI a diminué de 13 pour cent entre les Rounds 13 et 14, passant de 129 053 à 112 084 personnes. Cette baisse s'explique principalement par les retours de PDI, auparavant accueillies dans la commune de Cabaret, vers le département de l'Artibonite. En conséquence, cette commune a enregistré la diminution la plus marquée du nombre de PDI (-59%) entre les deux rounds. La commune de Léogâne demeure la principale commune d'accueil des PDI dans cette partie du département de l'Ouest (44%). La grande majorité des PDI (97%) vit hors des sites, tandis que 3 pour cent résident dans 11 sites répartis entre les communes de Léogâne, Arcahaie, Cabaret et Kenscoff.

Par ailleurs, la quasi-totalité des PDI accueillies dans les communes de l'Ouest situées hors de la ZMPP proviennent de localités du même département (99%). La commune de Gressier demeure de loin le principal lieu d'origine, représentant 67 pour cent des provenances. Elle constitue également la deuxième commune de provenance des PDI à l'échelle nationale, après Port-au-Prince (voir page 12).

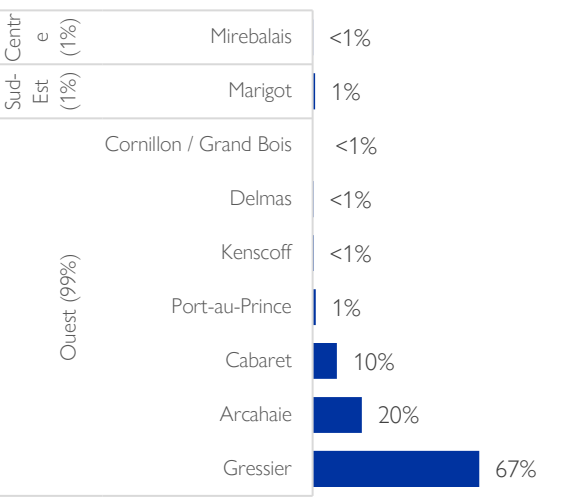
Tableau 9. PDI par commune d'accueil dans les communes de l'Ouest hors ZMPP

Commune	Nombre de PDI	Pourcentage de PDI dans l'Ouest hors ZMPP	Pourcentage de variation par rapport au Round 13
Léogâne	49 637	44%	+0.4%
Grand-Goâve	15 970	14%	+2%
Arcahaie	14 091	13%	+0.4%
Petit-Goâve	11 332	10%	+2%
Cabaret	10 994	10%	-59%
Pointe à Raquette	4 091	4%	-4%
Anse à Galets	3 950	4%	+10%
Kenscoff	1 637	1%	-15%
Cornillon / Grand Bois	382	0.3%	-82%
Total	112 084	100%	-13%

Graphique 9. Evolution du nombre de PDI dans les communes de l'Ouest hors ZMPP entre juin 2023 et août 2026⁸



Graphique 8. Communes de provenance des PDI vivant dans les zones de l'Ouest hors ZMPP



8. Avant le Round 4, les évaluations DTM étaient limitées à la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP). Cependant, au début de l'année 2023, la DTM a commencé à observer d'importants mouvements de population depuis la capitale vers les départements de province, conduisant à une extension progressive de la couverture géographique des évaluations. À partir du Round 4, réalisé en juin 2023, la couverture a été étendue à l'ensemble du département de l'Ouest ainsi qu'aux départements du Centre et de l'Artibonite. En novembre 2023 (Round 5), les évaluations ont ensuite été élargies aux quatre départements du Grand Sud. Enfin, depuis le Round 7, réalisé en juin 2024, les évaluations couvrent l'ensemble du territoire national, y compris les départements du Nord, du Nord-Est et du Nord-Ouest.

 **585 695**
personnes déplacées
internes

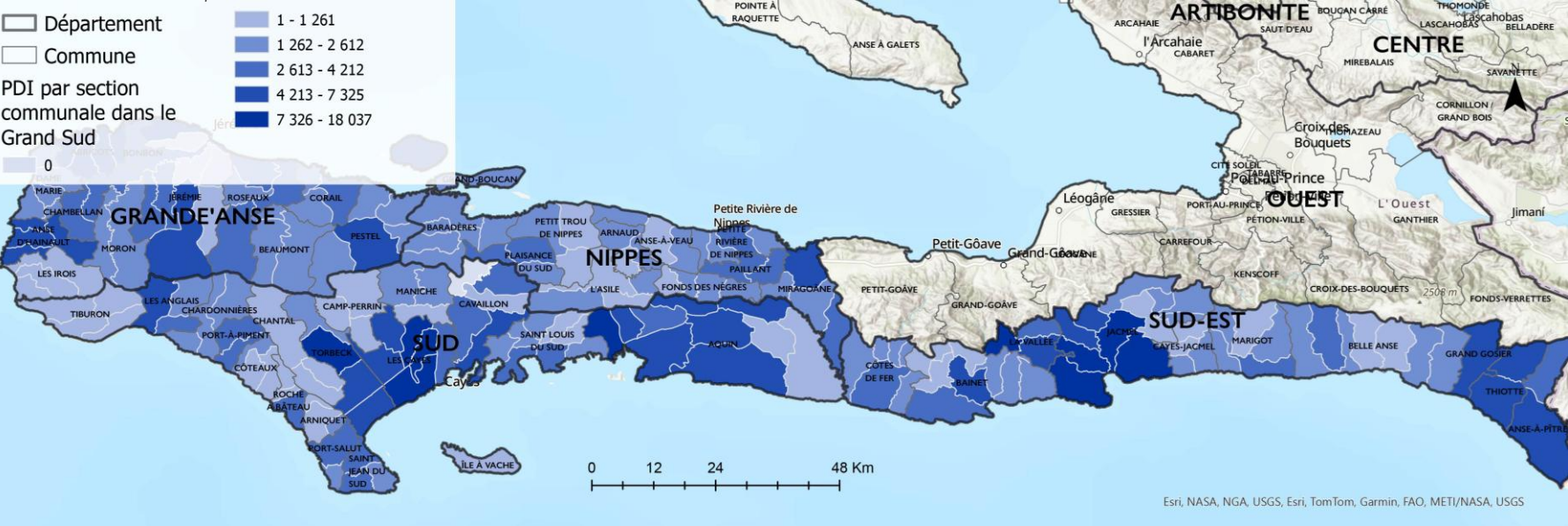
134 108
ménages déplacés
internes

 **+4%** Augmentation du nombre de PDI
comparativement au Round 13

 **100%**
des PDI sont en familles
d'accueil/hors site

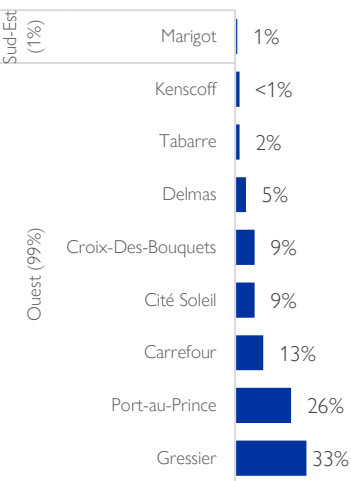
 **0** (idem qu'au
Round 13)
site spontané

Carte 9. Situation de déplacement dans le Grand Sud



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les noms et les frontières y figurant n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle de l'OIM.

Graphique 10. Communes de provenance
des PDI vivant dans le Grand Sud



Le nombre de PDI dans le Grand Sud a augmenté de quatre pour cent entre les Rounds 13 et 14, passant de 565 029 à 585 695 personnes. Cette hausse s'explique notamment par les violences armées survenues dans la commune de Cité Soleil, dans la capitale, qui ont provoqué de nouveaux déplacements à la fois au sein de la ZMPP et, dans une moindre mesure, vers les départements du Grand Sud, lesquels constituent traditionnellement la principale destination des personnes fuyant la capitale. Ainsi, la commune de Cité Soleil est devenue la quatrième commune de provenance des PDI accueillies dans le Grand Sud, représentant neuf pour cent des provenances contre seulement 1 pour cent lors du Round 13.

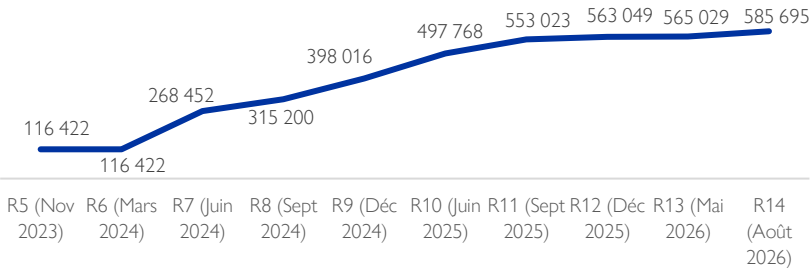
De manière générale, les PDI présentes dans le Grand Sud proviennent majoritairement de la capitale (65%), principalement de la commune de Port-au-Prince (26%). Toutefois, la commune de Gressier, située dans le département de l'Ouest mais en dehors de la capitale, demeure le principal lieu de provenance des PDI accueillies dans le Grand Sud (33%). Par ailleurs, pour la première fois, une commune du Grand Sud, en l'occurrence Marigot dans le département du Sud-Est, apparaît parmi les lieux de provenance des PDI (1%), à la suite des violences armées survenues dans cette commune en avril 2026.

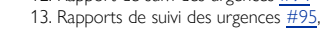
Il convient de souligner qu'un peu plus de la moitié des PDI du Grand Sud (53%) est concentrée dans seulement dix communes sur les 51 que compte la région, traduisant une forte concentration des populations déplacées dans un nombre limité de zones d'accueil, principalement urbaines. À elles seules, les communes de Jacmel, Les Cayes et d'Aquin accueillent 29 pour cent de l'ensemble des PDI présentes dans le Grand Sud.

Tableau 10. Top 10 des communes d'accueil des PDI dans le Grand Sud

Commune	Département	Nombre de ménages déplacés	Nombre de PDI	Pourcentage de PDI dans le Grand Sud
Jacmel	Sud-Est	16 996	75 751	13%
Les Cayes	Sud	12 199	45 435	8%
Aquin	Sud	8 743	45 329	8%
Jérémie	Grande'Anse	5 557	23 984	4%
Abricots	Grande'Anse	4 925	21 898	4%
Torbeck	Sud	5 736	20 725	4%
La Vallée	Sud-Est	4 512	19 938	3%
Anse d'Hainault	Grande'Anse	4 695	18 690	3%
Saint louis du Sud	Sud	3 640	17 105	3%
Bainet	Sud-Est	3 852	16 794	3%

Graphique 11. Evolution du nombre de PDI dans le Grand
Sud entre fin 2023 et août 2026





Focus sur le département du Centre

144 541

personnes déplacées internes

34 136

ménages déplacés internes

-2%

Diminution du nombre de PDI comparativement au Round 13

96%

des PDI sont en familles d'accueil/hors site

4%

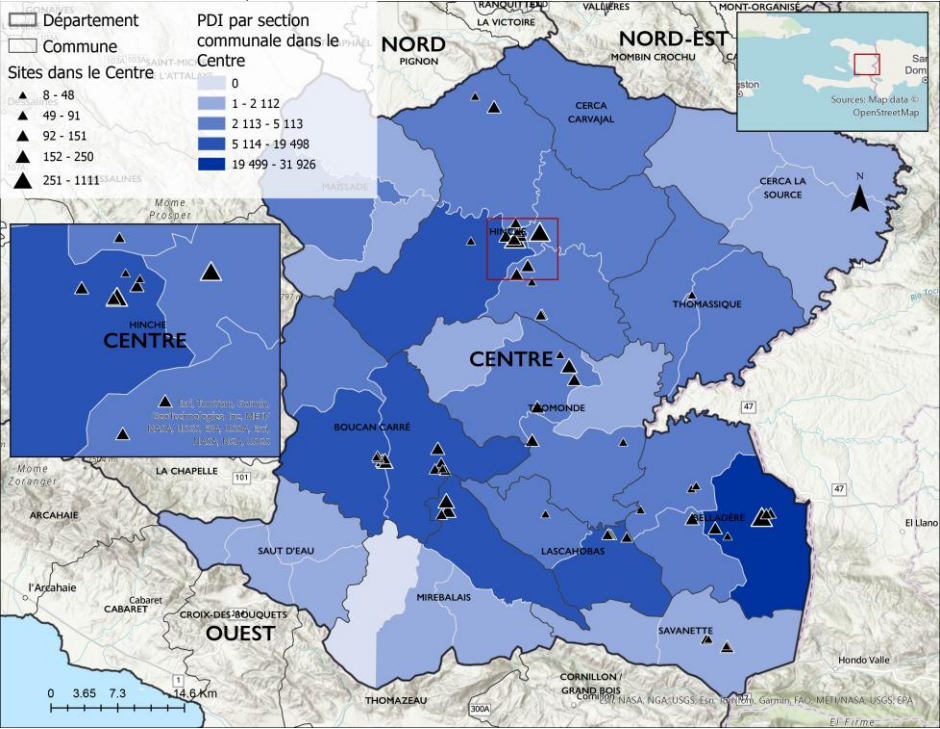
en sites

57

sites spontanés

(-9 sites qu'au Round 13)

Carte 11. Situation de déplacement dans le Centre



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les noms et les frontières y figurant n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle de l'OIM.

La tendance à la baisse du nombre de PDI dans le département du Centre s'est poursuivie lors de ce round. Le nombre de PDI accueillies dans le département a diminué de 2 pour cent entre les Rounds 13 et 14. Cette baisse s'inscrit dans une tendance observée depuis le pic de déplacement enregistré en septembre 2025 (Round 11), lorsque près de 200 000 personnes déplacées y étaient présentes. Le niveau actuel représente ainsi une diminution d'environ 27 pour cent par rapport à ce pic.

Cette évolution s'explique notamment par les retours observés parmi certaines populations déplacées (voir la section sur les retournés à partir de la page 20), en particulier celles qui avaient fui la commune de Lascahobas pour se réfugier à Belladère et qui sont désormais retournées en grande partie dans leurs localités d'origine. Cette dynamique se reflète également dans les données de provenance : alors que la commune de Lascahobas représentait 12 pour cent des lieux de provenance des PDI du Centre lors du Round 13, sa part est tombée à moins de 1 pour cent au Round 14.

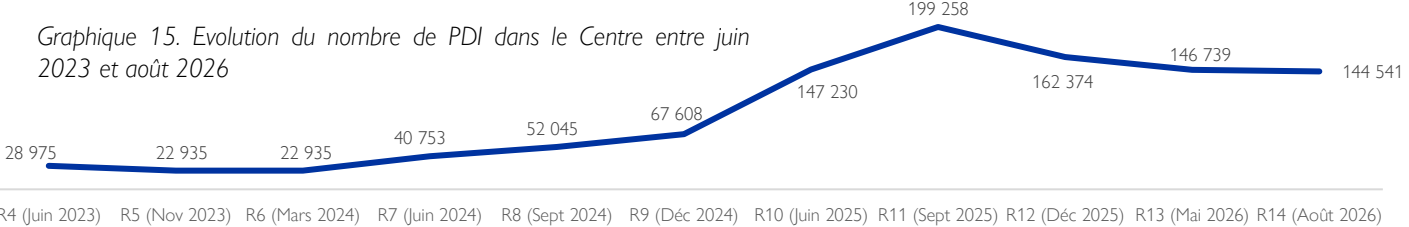
Les principales communes d'accueil des PDI dans le Centre demeurent Belladère (27%), Hinche (19%) et Boucan Carré (17%). La situation de Belladère est particulièrement notable, la commune étant à la fois une importante zone d'accueil des PDI et l'un des principaux points d'entrée des personnes retournées de force depuis la République dominicaine. Plus de 78 000 retours forcés y ont été enregistrés depuis le début de l'année 2026¹⁵. La coexistence de besoins importants liés à l'accueil des PDI et à l'assistance des personnes retournées de force accentue les pressions exercées sur des services de base et des infrastructures déjà limitées dans la commune.

15. Pour plus d'informations, veuillez consulter [le tableau de bord de suivi des retours forcés](#)

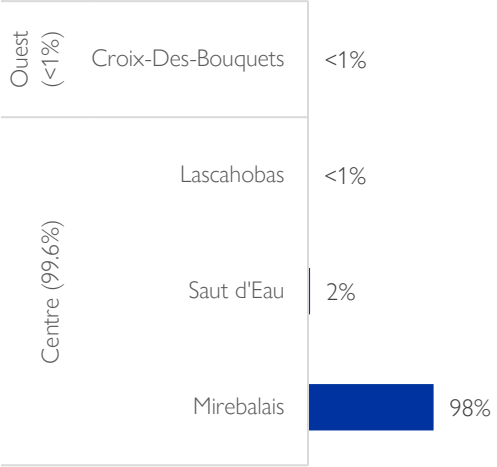
Tableau 12. PDI par commune d'accueil dans le Centre

Commune	# des PDI	% de PDI dans Centre	% de variation par rapport au Round 13
Belladère	39 072	27%	-6%
Hinche	26 994	19%	-1%
Boucan Carré	24 106	17%	-0.4%
Mirebalais	13 401	9%	-9%
Lascahobas	11 515	8%	+7%
Thomassique	9 630	7%	+7%
Thomonde	6 707	4%	-0.1%
Maïssade	4 650	3%	+1%
Cerca Carvajal	3 000	2%	+5%
Saut d'Eau	2 335	2%	+12%
Savanette	2 162	1%	-2.4%
Cerca La Source	969	1%	+40%
Total	144 541	100%	-2%

Graphique 15. Evolution du nombre de PDI dans le Centre entre juin 2023 et août 2026



Graphique 14. Communes de provenance des PDI vivant dans le Centre





155 212

personnes déplacées internes

35 798

ménages déplacés internes



-2%

Diminution du nombre de PDI comparativement au Round 13



99.7%

des PDI sont en familles d'accueil/hors site

0.3%

en sites

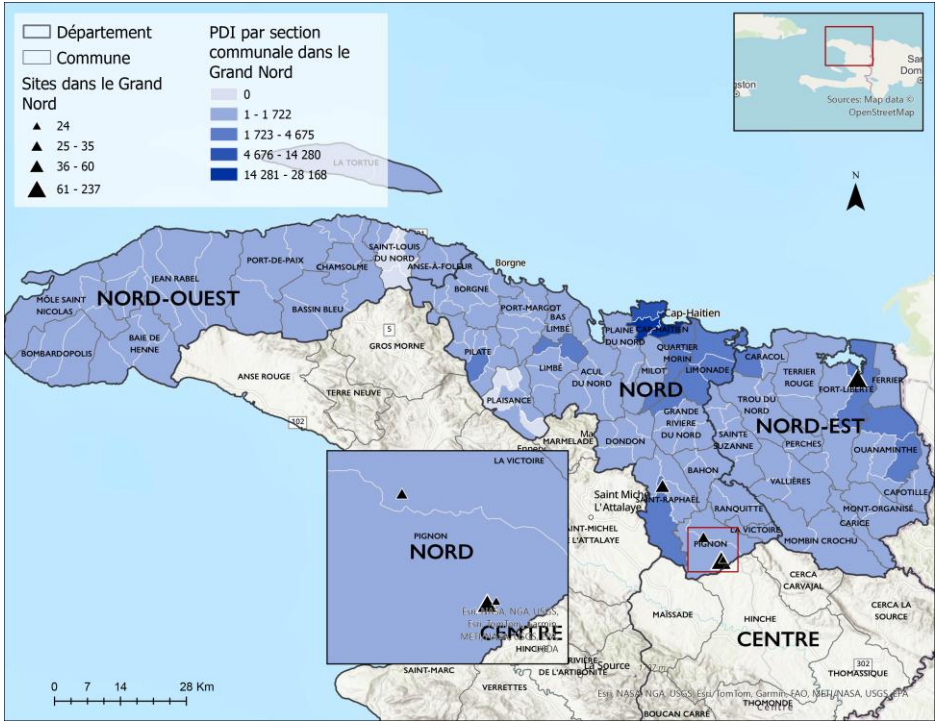


5

(idem qu'au Round 13)

sites spontanés

Carte 12. Situation de déplacement dans le Grand Nord



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les noms et les frontières y figurant n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle de l'OIM.

Comme au Round 13, la tendance à la baisse du nombre de PDI dans le Grand Nord s'est poursuivie. Ce nombre est passé de 157 967 à 155 212 personnes entre les Round 13 et 14, soit une diminution de deux pour cent, principalement expliquée par les mouvements de retour des PDI vers le département du Centre (voir la section sur les retournés à partir de la page 20).

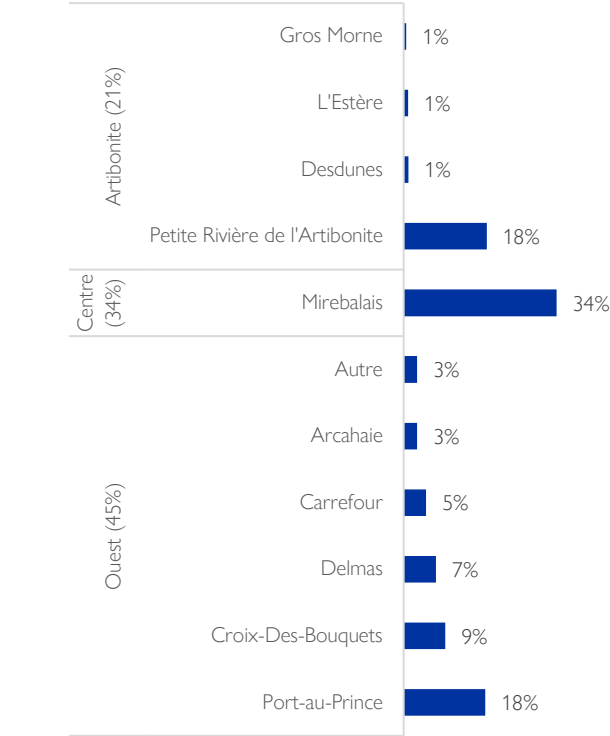
Près des trois quarts des PDI du Grand Nord (73%) continuent d'être concentrés dans un nombre limité de communes (11 sur les 42 que compte la région), ce qui témoigne d'une forte concentration des populations déplacées dans certaines zones d'accueil. Parmi ces onze communes, neuf se situent dans le département du Nord, une dans le Nord-Est et une dans le Nord-Ouest. La commune du Cap-Haïtien demeure la principale commune d'accueil, avec 33 pour cent des PDI de la région.

Par ailleurs, le Grand Nord continue de se distinguer par la plus grande diversité de provenances des PDI à l'échelle nationale : 45 pour cent d'entre elles ont fui le département de l'Ouest (principalement la commune de Port-au-Prince), 34 pour cent sont originaires du département du Centre (principalement de la commune de Mirebalais) et 21 pour cent proviennent de l'Artibonite (principalement de la commune de Petite-Rivière de l'Artibonite).

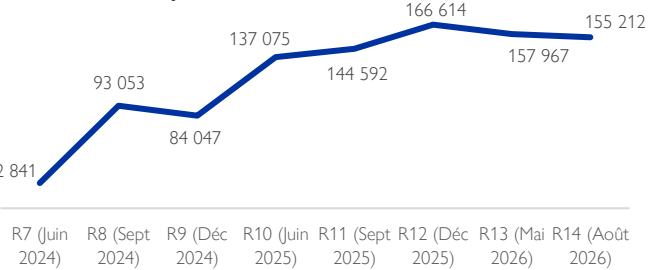
Tableau 13. Top 11 des communes d'accueil des PDI dans le Grand Nord

Commune	Département	# de ménages déplacés	# de PDI	% de PDI dans le Grand Nord
Cap-Haïtien	Nord	12 733	50 932	33%
Limonade	Nord	1 810	9 060	6%
Ouanaminthe	Nord-Est	1 717	7 373	5%
Limbé	Nord	1 429	7 114	5%
Pilate	Nord	1 360	6 782	4%
Grande Rivière Du Nord	Nord	1 280	6 260	4%
Jean Rabel	Nord-Ouest	1 193	5 954	4%
Quartier Morin	Nord	1 061	5 305	3%
Plaisance	Nord	1 020	5 100	3%
Milot	Nord	950	4 742	3%
Borgne	Nord	989	4 670	3%

Graphique 16. Communes de provenance des PDI vivant dans le Grand Nord



Graphique 17. Evolution du nombre de PDI dans le Grand Nord entre juin 2024 et août 2026



ANALYSES CONCERNANT LES PERSONNES RETOURNÉES ANCIENNEMENT DÉPLACÉES INTERNES



Visite d'un marché endommagé dans un quartier de retour des PDI dans la capitale © OIM Haïti, septembre 2026

Zones de retour des personnes retournées



171 203 37 380
personnes retournées ménages retournés



+3%

Augmentation du nombre des retournés comparativement au Round 13

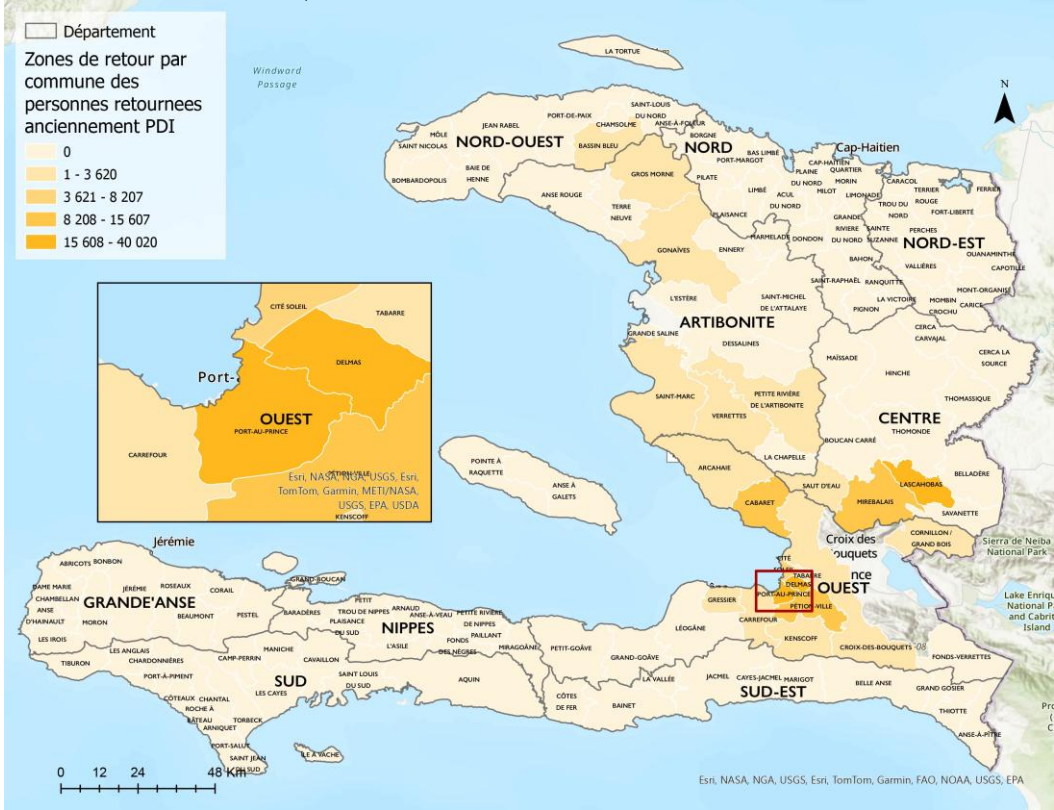


57%
des retournés sont des femmes (adultes et mineures)



43%
sont des enfants

Carte 12. Zones de retour des personnes retournées anciennement PDI



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les noms et les frontières y figurant n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle de l'OIM.

Le nombre de personnes retournées (anciennement déplacées internes) a augmenté de trois pour cent entre les Rounds 13 et 14, passant de 165 937 à 171 203 personnes. Cette hausse est principalement portée par les retours observés dans la ZMPP (+70%) et dans le département du Centre (+29%), qui accueillent la majorité des personnes retournées (respectivement 51 et 31% de l'ensemble des personnes retournées dans le pays y sont accueillis). Les communes de Port-au-Prince (23% des retournés du pays), de Lascahobas (23%) et de Delmas (15%) concentrent à elles seules plus de 60 pour cent des personnes retournées et ont toutes enregistré des augmentations importantes entre les deux rounds.

Toutefois, à ce stade, ces retours ne peuvent être considérés comme durables. Les ménages retournés ayant participé aux entretiens dans la ZMPP ont identifié plusieurs conditions essentielles à la pérennisation de leur retour, notamment le renforcement de la présence des forces de sécurité, la réhabilitation des habitations et des infrastructures communautaires, ainsi que l'accès à des moyens de subsistance.

Tableau 14. Personnes retournées par zones de retour

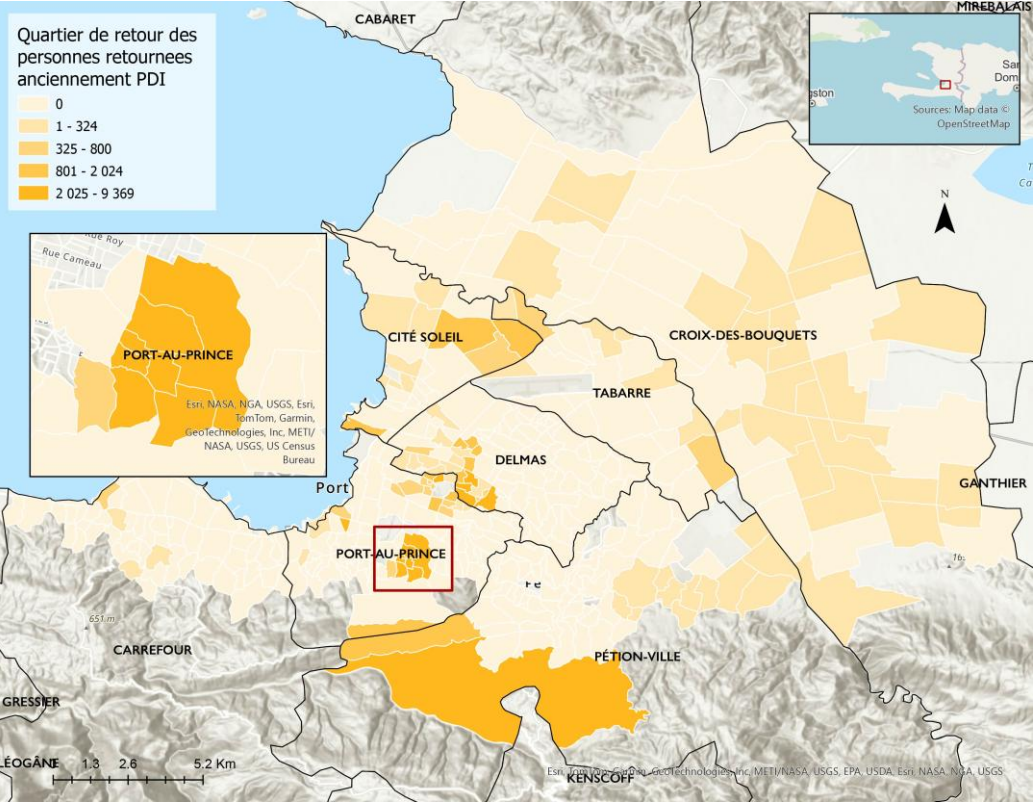
Zones d'accueil		Nombre de personnes retournées	Pourcentage de personnes retournées	Pourcentage de variation par rapport au Round 13
Ouest (64%)	ZMPP	86 591	51%	+70%
	Hors ZMPP	22 252	13%	-48%
Grand Sud (0%)	Sud	0	0%	-100%
	Sud-Est	0	0%	-
	Grande-Anse	0	0%	-100%
	Nippes	0	0%	-
Artibonite (4%)		6 955	4%	-27%
Centre (31%)		53 100	31%	+29%
Grand Nord (1%)	Nord	0	0%	-100%
	Nord-Ouest	2 305	1%	0%
	Nord-Est	0	0%	-
TOTAL		171 203	100%	+3%

Tableau 15. Top 10 des communes de retour

Commune	Département	Nombre de personnes retournées	Pourcentage de personnes retournées	Pourcentage de variation par rapport au Round 13
Port-au-Prince	Ouest	40 020	23%	+37%
Lascahobas	Centre	40 000	23%	+15%
Delmas	Ouest	25 184	15%	+74%
Cabaret	Ouest	15 071	9%	-3%
Pétion-Ville	Ouest	12 014	7%	+487%
Mirebalais	Centre	11 250	7%	+89%
Cité Soleil	Ouest	5 732	3%	+237%
Kenscoff	Ouest	3 533	2%	-2%
Saint-Marc	Artibonite	2 790	2%	+5%
Bassin Bleu	Nord-Ouest	2 305	1%	0%



Carte 13. Quartiers de retour des personnes retournées dans la ZMPP



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les noms et les frontières y figurant n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle de l'OIM.

Près des trois quarts des personnes retournées dans la capitale sont accueillies dans les communes de Port-au-Prince (46%) et de Delmas (29%). Depuis le retrait, en août 2025, des groupes armés de plusieurs quartiers situés à la frontière entre les communes de Port-au-Prince et de Delmas¹⁶, des retours progressifs ont été observés vers ces zones. Cette dynamique a également été renforcée par l'initiative des autorités visant à fermer plusieurs sites de déplacement qui accueillait une part importante des PDI originaires de ces quartiers. Ces différents facteurs expliquent en grande partie la poursuite des retours observés dans la capitale.

Toutefois, ces retours demeurent précaires. Les personnes retournées interrogées ont souligné que la pérennisation de leur retour dépendait notamment d'une présence durable des forces de sécurité dans les zones de retour, de la réhabilitation des habitations et des infrastructures communautaires, ainsi que de l'accès à des moyens de subsistance¹⁷. Les visites menées par les équipes de l'OIM dans ces quartiers ont mis en évidence d'importants dommages affectant les logements, les infrastructures d'approvisionnement en eau, les structures sanitaires, les établissements scolaires et les marchés.

Tableau 16. Communes de retour dans la ZMPP

Commune	# des retournés	% des retournés dans la ZMPP	% de variation par rapport au Round 13
Port-au-Prince	40 020	46%	+37%
Delmas	25 184	29%	+74%
Pétion-Ville	11 573	13%	+466%
Cité Soleil	5 732	7%	+237%
Croix-Des-Bouquets	1 873	2%	-26%
Tabarre	1 292	1%	+65%
Carrefour	917	1%	+684%
Total	86 591	100%	+70%

Tableau 17. Top 10 des quartiers de retour dans la ZMPP

Quartier	Commune	# des retournés	% des retournés dans la ZMPP
Thomassin - Fermathe - Fort Jacques	Pétion-Ville	9 369	11%
Christ-Roi	Delmas	7 610	9%
Croix Desprez – Ti-Source	Port-au-Prince	5 914	7%
Ti Savanne - Trantin	Port-au-Prince	3 923	5%
Baillergeau	Port-au-Prince	3 517	4%
Nazon	Delmas	2 403	3%
Delmas 30	Delmas	3 260	4%
Cite Plus	Port-au-Prince	3 149	4%
Campêche	Port-au-Prince	3 011	3%
Tapis Rouge	Port-au-Prince	2 934	3%

16. Pour plus de détails, voir cet article du Crisis Group
17. OIM, avril 2026, Etude des dynamiques de retour des personnes déplacées dans les quartiers de Bas de Delmas et Haut Port-au-Prince, OIM Haïti



53 100

personnes retournées

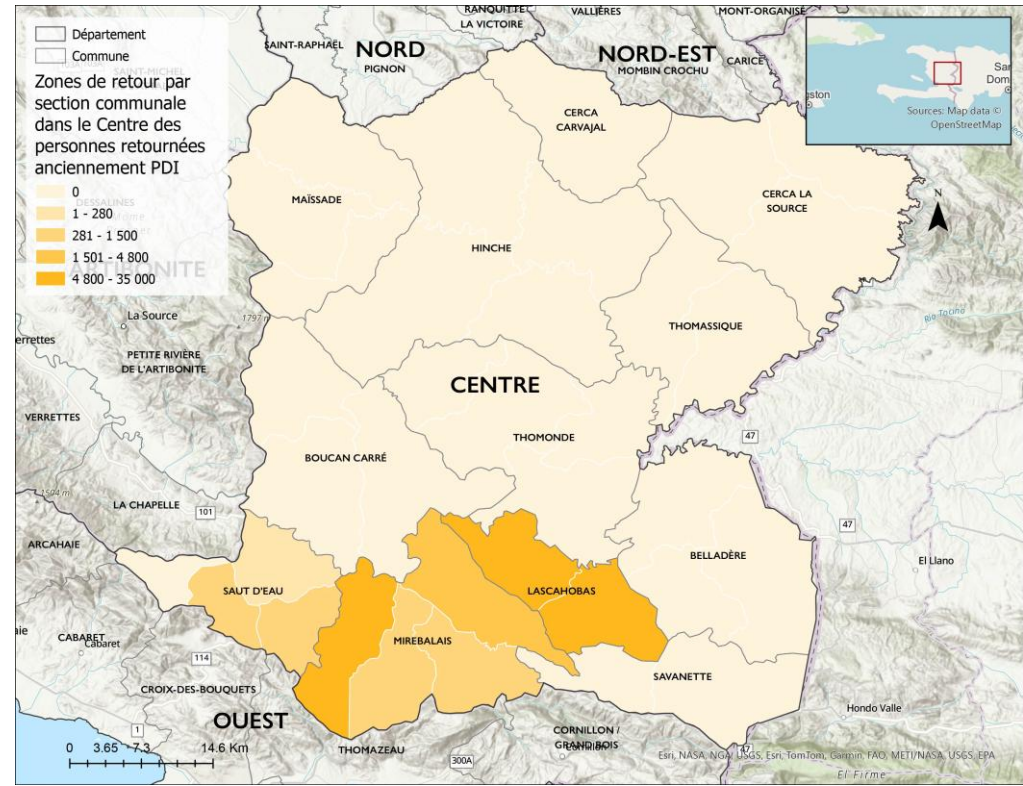
10 790

ménages retournés

+29%

Augmentation du nombre des retournés comparativement au Round 13

Carte 14. Zones de retour dans le Centre



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les noms et les frontières y figurant n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle de l'OIM.

La tendance à la hausse des retours observée depuis le Round 13 dans le Centre s'est poursuivie au cours de ce round, avec une augmentation de 29 pour cent du nombre de personnes retournées. Cette évolution s'explique principalement par le retour d'une grande partie des PDI qui avaient fui la commune de Lascachobas pour se réfugier à Belladère. En conséquence, la commune de Lascachobas accueille désormais trois quarts des personnes retournées du département.

Des augmentations ont également été observées dans les communes de Mirebalais et de Sauts-d'Eau. Toutefois, contrairement à Lascachobas, la situation sécuritaire dans ces zones demeure précaire et les autorités locales continuent de déconseiller aux populations de s'y rendre. Malgré cela, plusieurs personnes déplacées ont choisi d'y retourner. Un grand nombre d'entre elles ont indiqué aux équipes de l'OIM que les conditions difficiles dans les zones d'accueil, notamment l'absence d'accès aux moyens de subsistance, les avaient conduites à privilégier le retour vers leurs localités d'origine afin de reprendre leurs activités agricoles, malgré les risques persistants de protection et de nouveaux déplacements.

Ces retours concernent par ailleurs souvent seulement une partie des ménages. De nombreux répondants ont indiqué que certains membres de leur famille, en particulier les enfants, sont restés dans les zones d'accueil tandis que les adultes sont retournés dans les zones d'origine.

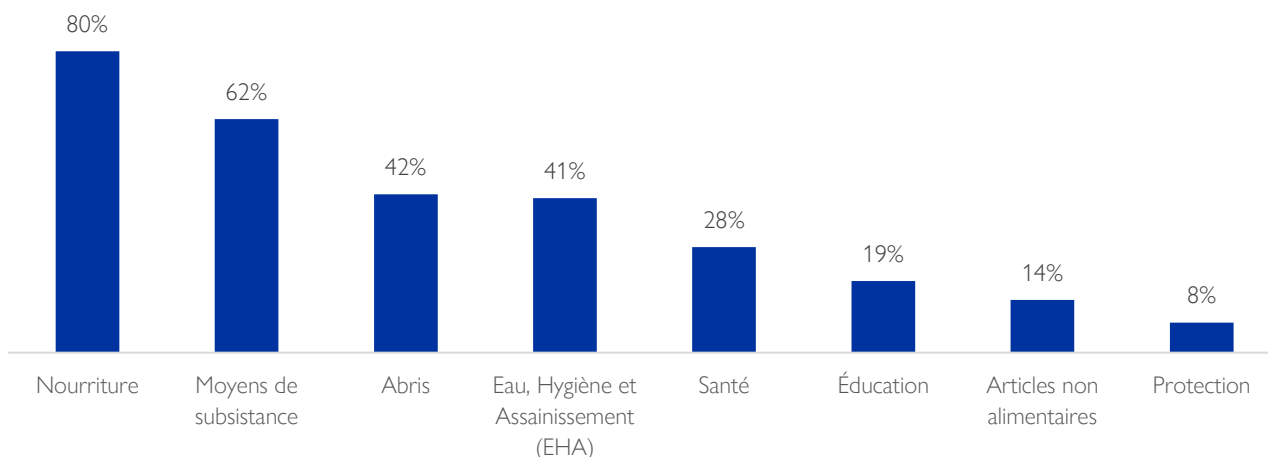
Tableau 18. Communes de retour dans le Centre

Commune	# des retournés	% des retournés dans le Centre	% de variation par rapport au Round 13
Lascachobas	40 000	75%	+15%
Mirebalais	11 250	21%	+89%
Sauts-d'Eau	1 850	3%	+249%
Thomassique	0	0%	0%
Cerca Carvajal	0	0%	0%
Boucan Carré	0	0%	0%
Cerca La Source	0	0%	0%
Savanette	0	0%	0%
Hinche	0	0%	0%
Thomonde	0	0%	0%
Belladère	0	0%	0%
Maïssade	0	0%	0%
Total	53 100	100%	+29%



Formation en réparation de téléphones mobiles visant à renforcer les opportunités de moyens de subsistance des jeunes déplacés et des communautés hôtes dans la capitale
© OIM Haïti, septembre 2026

Graphique 18. Besoins prioritaires rapportés dans les lieux d'accueil des PDI et/ou retournés (% des localités d'accueil) (Question à choix multiples)

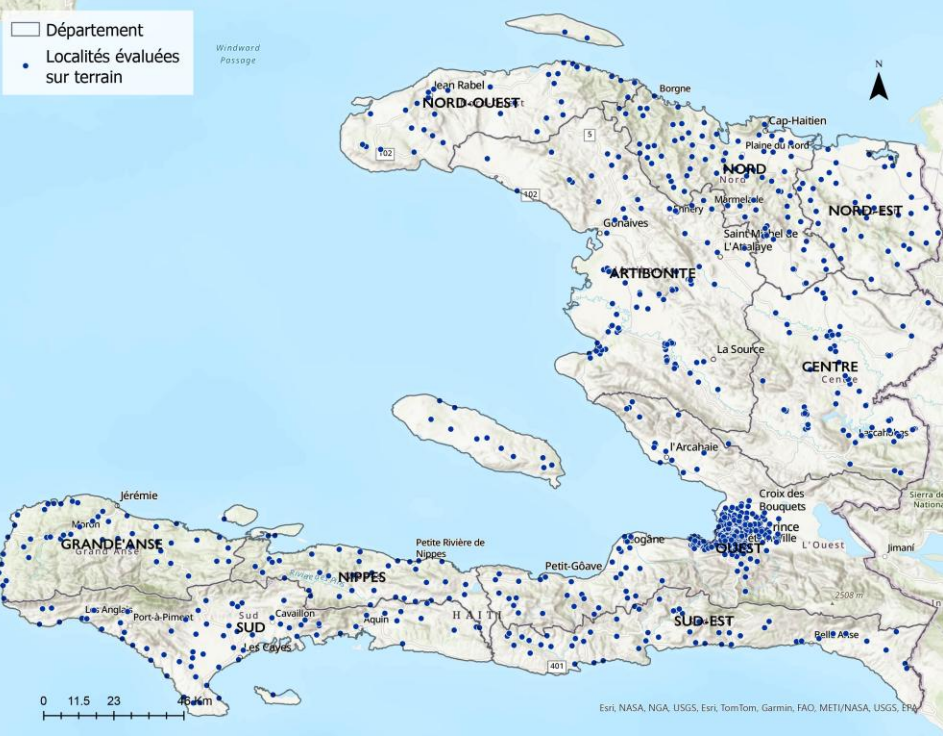


Durant ce round, 1 150 localités ont été évaluées, dont 1 036 où la présence d'au moins un groupe de PDI ou de personnes retournées a été identifiée. Dans ces localités, les informateurs clés ont rapporté les principaux besoins observés. La nourriture demeure le besoin le plus fréquemment rapporté, étant mentionnée dans 80 pour cent des localités concernées. Elle est suivie par les moyens de subsistance (62%), les abris (42%) et l'eau, l'hygiène et l'assainissement (41%). Les besoins en santé ont été signalés dans 28 pour cent des localités, tandis que l'éducation (19%), les articles non alimentaires (14%) et la protection (8%) ont été mentionnés moins fréquemment.

Par ailleurs, les données présentées dans cette section fournissent une vue d'ensemble des besoins rapportés par les informateurs clés. Afin d'approfondir l'analyse des vulnérabilités et des besoins des PDI, des personnes retournées et des communautés hôtes, la Matrice de suivi des déplacements (DTM – Displacement Tracking Matrix) réalise chaque année des enquêtes auprès des ménages afin d'évaluer de manière approfondie leurs besoins multisectoriels¹⁸. Les résultats des analyses menées en 2026 seront publiés ultérieurement et permettront d'affiner davantage la planification de la réponse humanitaire.

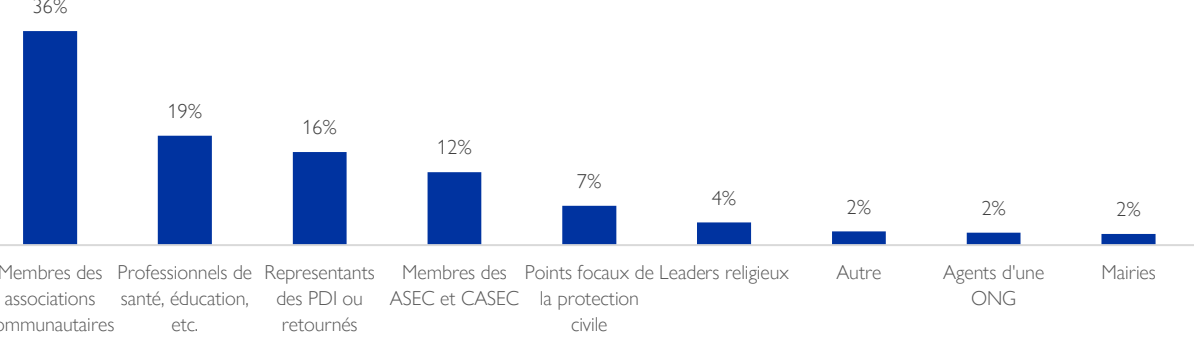
18. [Organisation internationale pour les migrations \(OIM\), février 2026, Analyses comparatives des besoins multisectoriels des personnes déplacées et des communautés hôtes. OIM Haïti](#)

Carte 15. Localités évaluées sur terrain durant le Round 14



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les noms et les frontières y figurant n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle de l'OIM.

Graphique 19. Profils des informateurs clés interviewés durant le Round 14





1 150

Localités évaluées
(91% évaluées à travers des entretiens de terrain et 9% par téléphone)



4 262

Informateurs clés interviewés

Depuis août 2022, la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) et la Matrice de suivi des déplacements (DTM) de l'OIM réalisent des évaluations périodiques des localités accueillant des populations déplacées. Ces évaluations visent à fournir des informations de référence sur l'ampleur et les dynamiques du déplacement, ainsi que sur les conditions de vie et les besoins des personnes déplacées. Leur objectif est d'éclairer les stratégies de réponse, qu'il s'agisse d'interventions humanitaires immédiates ou d'initiatives visant à favoriser des solutions durables. Les données sont collectées au moyen d'observations directes et d'entretiens de groupe menés auprès d'informateurs clés au plus petit niveau géographique cartographié du pays : le quartier dans la ZMPP et la section communale en dehors de celle-ci. Les sites spontanés sont également évalués lorsqu'ils existent. En moyenne, quatre informateurs clés sont interrogés dans chaque localité évaluée.

La collecte des données du Round 14 a été réalisée du 15 mai au 12 août 2026 par 518 enquêteurs (62% d'hommes et 38% de femmes), qui ont conduit des entretiens avec 4 642 informateurs clés (68% d'hommes et 32% de femmes) dans 1 150 localités évaluées, réparties entre 516 sections communales hors de la ZMPP, 398 quartiers au sein de la ZMPP et 236 sites spontanés. En raison des contraintes sécuritaires, les entretiens avec les informateurs clés ont été réalisés à distance dans neuf pour cent des localités évaluées, tandis qu'ils ont été menés en présentiel dans les 91 pour cent restants (voir carte 15). La collecte des données a été assurée conjointement par les équipes de l'OIM et de la DGPC.

Limites :
Les informations présentées reposent sur des estimations fournies par les informateurs clés concernant leur propre communauté et ne constituent ni un comptage exhaustif ni un exercice d'enregistrement individuel. Afin d'obtenir les estimations les plus fiables possibles, les évaluations sont réalisées au niveau géographique le plus fin et les informateurs interrogés sont sélectionnés en raison de leur connaissance approfondie de la localité concernée (voir graphique 19).

